

SECURITÉ



COHÉSION SOCIALE



2015

# RAPPORT ANNUEL DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉTAT EN LOIRE-ATLANTIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE



MODERNISATION



PRÉFET DE LA  
LOIRE-ATLANTIQUE



# Avant-propos



*Henri-Michel COMET, Préfet de la Loire Atlantique,  
Préfet de la région Pays-de-la-loire*

*Les attentats perpétrés en France en 2015 ont durablement et douloureusement marqué nos esprits. L'implication de l'ensemble des agents de l'État à travers la grande diversité des services, et de leurs missions, a été totale pour faire vivre les valeurs de la République.*

*Ce rapport d'activité retrace de manière la plus exhaustive possible, cet engagement de l'État au service de nos concitoyens.*

*Avec près de 15 000 habitants supplémentaires chaque année en Loire-Atlantique, la croissance démographique constitue un enjeu majeur pour les acteurs du département. Dans toutes ses dimensions, sociales, économiques, environnementales, les services de l'État se mobilisent pour accompagner ces mutations en recherchant à concilier développement du territoire et préservation de l'environnement.*

*2015 a été une nouvelle année dense dans l'accompagnement des grands projets porteurs pour le département. Le projet de parc éolien offshore au large de Saint-Nazaire a mobilisé l'ensemble des acteurs avec l'organisation de l'enquête publique à l'été 2015 pour une mise en service progressive à l'horizon 2018-2020. Le Grand port maritime de Saint-Nazaire a engagé le déploiement des actions inscrites dans son projet stratégique 2015-2020 approuvé le 23 octobre 2015 (hub logistique de Saint-Nazaire, extension des quais des terminaux à conteneurs et rouliers de Montoir-de-Bretagne).*

*Les institutions sont en mouvement. L'État modernise ses procédures en les simplifiant pour aider au mieux les porteurs de projets dans leurs démarches ; un des objectifs est de développer la numérisation. La préfecture est dorénavant labellisée « Qualipref 2.0 » ; les sous-préfectures de Châteaubriant et d'Ancenis ont finalisé leurs projets de rapprochement en vue d'une fusion des arrondissements en 2017 ; une maison de l'État a été créée à Ancenis.*

*Voulue par l'État, l'organisation des collectivités est elle aussi en mouvement. L'adoption de la loi NOTRe, le 7 août 2015, a notamment permis de clarifier les compétences des collectivités et d'approfondir le mouvement de rationalisation de la coopération intercommunale avec le soutien des services de l'État.*

*En Loire-Atlantique, la réflexion initiée dès juin 2014 a permis d'adopter le schéma départemental de coopération intercommunale, le 7 mars 2016, après avis favorable unanime de la commission départementale de la coopération intercommunale. Avec 6 fusions de communautés de communes engagées, la Loire-Atlantique comprend 16 EPCI à fiscalité propre contre 22 en 2015. Aucune communauté de communes ne compte plus de 15 000 habitants.*

*Ce rapport d'activité de l'action de l'État, en Loire-Atlantique en 2015, me conduit à souligner combien riche et fructueuse est la coopération entre les acteurs du territoire.*

# Table des matières

<b>1 La sécurité</b> .....	5	<b>3 Le développement durable</b> .....	25
1.1 La lutte contre le terrorisme .....	5	3.1 Les projets de développement .....	25
1.2 La lutte contre la délinquance .....	5	Le projet d'aéroport du Grand Ouest .....	25
Les points forts .....	6	Les projets routiers .....	25
Les sujets de préoccupation .....	6	Les projets ferroviaires et de transports collectifs .....	26
Les actions .....	6	Le développement portuaire .....	26
1.3 La prévention des risques .....	7	Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire .....	26
Les risques technologiques .....	7	Les besoins en matière d'équipements de plaisance .....	26
Les risques naturels .....	7	3.2 La protection des espaces naturels .....	27
La sécurité routière .....	7	La protection de la biodiversité .....	27
La sécurité et la protection du consommateur .....	8	La planification dans le domaine de l'eau .....	27
La sécurité dans les Établissements recevant du public (ERP) .....	9	La préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques .....	28
1.4 La gestion des crises .....	10	La transition énergétique .....	30
La poursuite des travaux de planification .....	10	3.3 Le soutien à l'activité agricole et à la pêche .....	32
Les exercices de sécurité civile .....	10	L'appui à l'activité agricole .....	32
La gestion de crises .....	10	La maîtrise du foncier agricole .....	32
		Les mesures pour la pêche .....	32
<b>2 La cohésion sociale</b> .....	11	3.4 Enseignement supérieur, recherche, et innovation .....	33
2.1 L'accès à l'emploi .....	11	Enseignement supérieur .....	33
L'accompagnement des mutations économiques .....	11	Recherche et innovation .....	33
Le développement de l'emploi et des compétences .....	11	Aides à la recherche .....	33
L'aide à l'accès et au retour à l'emploi .....	12	<b>4 La modernisation de l'action publique</b> .....	34
2.2 Les actions en faveur de la jeunesse .....	13	4.1 La modernisation de l'action de l'État .....	34
2.3 Le logement .....	16	L'accompagnement des porteurs de projet .....	34
Le soutien à la construction de logements .....	16	Les démarches de qualité et de simplification administrative .....	35
L'entretien du parc immobilier de l'État .....	16	La performance de l'action des services de l'État .....	35
L'amélioration de l'habitat .....	16	L'évolution de l'organisation territoriale de l'État .....	36
L'accès et le maintien dans le logement .....	16	La charte en faveur de la commande publique .....	36
L'offre d'hébergement .....	18	4.2 L'accompagnement des collectivités territoriales .....	36
2.4 L'accompagnement du handicap .....	20	Le soutien financier aux collectivités territoriales .....	36
2.5 Les quartiers prioritaires .....	21	L'appui aux territoires ruraux .....	37
La réforme de la politique de la ville .....	21	La coopération intercommunale .....	38
L'engagement de l'État en faveur des quartiers prioritaires .....	21	Les communes nouvelles .....	39
2.6 L'immigration .....	22	Le conseil juridique aux collectivités territoriales .....	39
2.7 Le respect de la légalité, les libertés publiques et la citoyenneté .....	22	La dématérialisation des documents probatoires des collectivités .....	39
Le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales .....	22		
Le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques .....	22	Annexe : Les concours financiers de l'État versés	
Le bon fonctionnement de la vie civique et sociale .....	23	à l'ensemble des collectivités territoriales en 2015 .....	40
La délivrance des titres et documents d'identité .....	23		
La commémoration et la citoyenneté .....	23	GLOSSAIRE .....	
Le soutien à la vie associative .....	23	CONTRIBUTIONS .....	43
2.8 La culture .....	24		

# 1. LA SÉCURITÉ



*La sécurité des personnes et des biens est l'un des axes prioritaires qui animent l'action de la préfecture et des services de l'État. La garantie de la sécurité (lutte contre la délinquance, prévention des risques, gestions des crises) constitue une condition préalable à l'exercice de toute activité, et par conséquent au bon fonctionnement de la démocratie.*

## 1.1 La lutte contre le terrorisme

Le Gouvernement a adopté en avril 2014 un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Dans ce cadre, la préfecture de la Loire-Atlantique a mis en place une cellule de suivi départementale de la prévention de la radicalisation qui regroupe les services spécialisés, les services de l'État concernés par la prévention ainsi que 2 structures associatives avec lesquelles l'État a contractualisé. Cette structure, qui se réunit mensuellement depuis octobre 2014, met en exergue la pleine mobilisation des services de l'État et des acteurs publics sur cette problématique et l'étroite coordination entre tous les services.

Chaque dossier est analysé afin d'offrir aux familles ou aux intéressés un accompagnement par des professionnels et une orientation vers la structure adéquate. Un réseau partenarial permet ainsi une prise en charge psychologique, avec des professionnels de santé et un accompagnement éducatif et social en lien avec les associations de prévention spécialisée et les missions locales.

Afin d'aider les acteurs à se professionnaliser, des outils méthodologiques ont été élaborés afin de repérer les situations difficiles le plus en amont possible.

Les forces de l'ordre sont mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan Vigipirate, avec la participation des forces armées. En parallèle, une sensibilisation très importante a été réalisée auprès de l'ensemble de la population pour accroître la vigilance de tous. Les représentants des cultes ont été reçus à plusieurs reprises en 2015 afin de rappeler le principe de laïcité de la République française garantissant à chacun la liberté de pratiquer sa religion, en toute sécurité, dans le respect du Vivre ensemble et des lois de la République.

## 1.2 La lutte contre la délinquance



La délinquance de proximité <sup>(1)</sup> a été contenue en 2015 : les faits constatés ont augmenté de 2,6 % sur le département, dont -0,8 % en zone urbaine et +8,2 % en zone rurale. Ces statistiques sont à analyser avec prudence en raison

du changement de logiciel de la police nationale au 1er avril 2015, changement qui induit une hausse moyenne des faits constatés estimée à 4 %.

En matière de taux de délinquance, la Loire-Atlantique apparaît moins concernée, comparativement aux autres départements de son importance démographique, par les violences aux personnes, la grande criminalité et les atteintes à la tranquillité publique.

La lutte contre la délinquance économique touche tous les secteurs d'activité. Le nombre de dossiers contentieux à caractère pénal, comme le

nombre de procès verbaux d'amendes administratives, est en augmentation par rapport à 2014.

Un plan départemental « alcool » 2016-2018 a été adopté. La thématique « jeunes et alcool » constitue un des trois axes du plan qui s'articule autour de :

- la prévention de l'hyper-alcoolisation auprès des étudiants ;
- la place de la femme dans les espaces festifs ;
- la lutte contre les agressions sexuelles liées à l'alcool.

La cellule dédiée à la prévention et la lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations dans le sport, a été réactivée. Elle a été élargie au Conseil départemental, à la ville de Nantes, et au comité départemental olympique et sportif.

### Les points forts

- les violences physiques crapuleuses : -17 % par rapport à 2014, avec un taux d'élucidation en hausse de 18 % (contre 17 % en 2014) ;
- les violences urbaines : -7 %, et -6 % pour le nombre de véhicules incendiés ;
- les infractions révélées par l'activité des services de police et de gendarmerie : +0,8 % (5 628 faits en 2015 contre 5 582 en 2014) ;
- les faits élucidés sur l'ensemble des indicateurs : +12 % pour les atteintes aux biens, +38 % pour les cambriolages, +16 % pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique ;
- les mises en cause : +9,5 % pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, +3,5 % pour les atteintes aux biens et +23 % pour les violences sexuelles ;
- le nombre de mis en cause pour trafic et revente de stupéfiants : +24 %.

<sup>(1)</sup> Vols à main armée, vols avec violence, vols avec effractions, vols automobiles, vols à la roulotte et d'accessoires sur véhicules immatriculés, vols de deux roues, vols à la tire, dégradations, incendies volontaires.

## Les sujets de préoccupation

Des secteurs présentent une évolution défavorable qui conduira l'État à accentuer ses efforts en 2016 : les atteintes volontaires à l'intégrité physique, notamment non crapuleuses, et les cambriolages.

- les atteintes volontaires à l'intégrité physique : +10,7 % avec un taux d'élucidation en hausse (65 % en 2015 contre 62 % en 2014) ;
- les atteintes aux biens : +3,2 % au niveau global, +11,8 % pour les cambriolages. Cette augmentation concerne aussi bien les zones urbaines (+11,7%) que les zones rurales (+11,5%). Le taux d'élucidation des cambriolages s'établit à 12,6 % en 2015 (10,2 % en 2014).

La priorité dans la lutte contre cette délinquance s'est déclinée en 2015 sous les axes suivants :

- développement des actions de prévention en matière de cambriolages : fin 2015, le nombre d'inscrits à l'« opération tranquillité vacances » a dépassé les 10 000 inscrits ;
- mieux informer la population sur les règles de sécurité à appliquer (distribution de flyers, campagne d'affichage, etc.).

## Les actions

### *Le recours à la vidéoprotection*

En 2015, la commission départementale de vidéoprotection a donné un avis favorable à la mise en place de 415 nouveaux systèmes de vidéoprotection, à la modification de 26 systèmes existants et au renouvellement de 34 autorisations. Sur un total de 3 191 nouvelles caméras autorisées :

- 3 150 caméras sont installées dans les lieux et établissements ouverts au public (agences bancaires, supermarchés, bars-tabacs, pharmacie, stations services, déchetteries, etc.) ;
- 41 caméras sont implantées sur la voie publique.

### *La lutte contre la fraude*

En 2015, le montant total des fraudes relevées s'élève en Loire-Atlantique à 13,1 M€ : 9,1 M€ de fraudes aux prestations sociales, 3,7 M€ de fraudes diverses (en majorité sur le travail illégal), et 0,3 M€ de fraudes fiscales.

28 actions inter-services ont été conduites dans le domaine du travail illégal notamment mais aussi sur le trafic de métaux, les jeux clandestins

et la domiciliation commerciale. Les contrôles ont été réalisés sur un large panel de secteurs (bâtiment-travaux publics, hôtellerie-restauration, taxis et transport particulier de personnes, salons temporaires et activités saisonnières...).

### *Le soutien aux actions de prévention de la délinquance et de lutte contre les toxicomanies*

Deux dispositifs apportent un soutien aux initiatives en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre les conduites addictives :

- le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : la dotation départementale 2015 de 419 126 € a permis d'appuyer 55 actions en matière de prévention de la délinquance des jeunes, d'aide aux victimes et de lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, ainsi que la prévention des situations propices à la réalisation d'un délit ;
- la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) : la dotation régionale 2015 de 456 412 € a permis de soutenir 28 actions avec une large priorité accordée aux actions de prévention des conduites à risque chez les jeunes ainsi qu'aux actions de prévention en milieu festif.

### *La lutte contre les violences faites aux femmes*

Le protocole départemental relatif au traitement des mains courantes et procès-verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales, vise à améliorer le taux des révélations auprès des services enquêteurs des faits de violences au sein du couple.

L'instauration nationale du « Téléphone grave danger » (TGD) a permis l'attribution par l'État d'un parc de 5 téléphones dans le ressort du TGI de Nantes. Un téléphone supplémentaire a été financé par la ville de Nantes. Pour le ressort du TGI de Saint-Nazaire, 2 téléphones ont été financés par la ville de Saint-Nazaire et un autre par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Baule-Escoublac.

L'accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple, géré par SOLidarité femmeS, en relais des associations œuvrant en

matière d'information sur les droits, est conçu comme une alternative à un hébergement d'urgence. Quatre à cinq femmes par jour en bénéficient.

Le « référent-violences », placé auprès de SOLidarité femmeS, offre des réponses de proximité aux victimes en termes d'écoute et d'accompagnement et coordonne l'action des différents partenaires impliqués à une échelle infra départementale.

Quatre lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation portés par des partenaires associatifs locaux ont été financés en 2015.

Le parc pour l'hébergement et le logement des femmes victimes de violences, géré par SOLidarité femmeS, est passé de 12 à 21 places, dans une logique de diminution du recours à l'hôtel. Une enveloppe budgétaire a également été attribuée à l'association pour le développement de solutions de mise en sécurité avec l'action « référent-violences ». Ces places s'ajoutent à celles dont la structure dispose pour l'accueil d'urgence (12 places) et l'hébergement insertion (24 places) des femmes victimes de violences. En outre, 30 places d'intermédiation locative dans le parc privé, gérées dans un cadre inter associatif, sont dédiées à des situations de femmes victimes de violences. Par ailleurs, l'accès au logement social des femmes victimes de violences, par l'intermédiaire du contingent préfectoral, est facilité. En 2015, 147 ménages ont été relogés.

Concernant la prise en charge des auteurs de violence et la prévention de la récurrence, des dispositifs partenariaux ont été confortés.

Enfin, un groupe de travail sur la lutte contre les systèmes prostitutionnels réunissant de nombreux acteurs, fonctionne sous l'animation des services

de l'État. Des synergies permettent d'aboutir ainsi localement à des réponses pluridisciplinaires améliorant l'accompagnement des personnes prostituées de rue, conformément au plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains (TEH) 2014-2016.

*« Mieux accompagner les femmes victimes de violences »*

# 1. LA SÉCURITÉ



## 1.3 La prévention des risques

### Les risques technologiques

#### *Les plans de prévention des risques technologiques de Montoir-de-Bretagne*

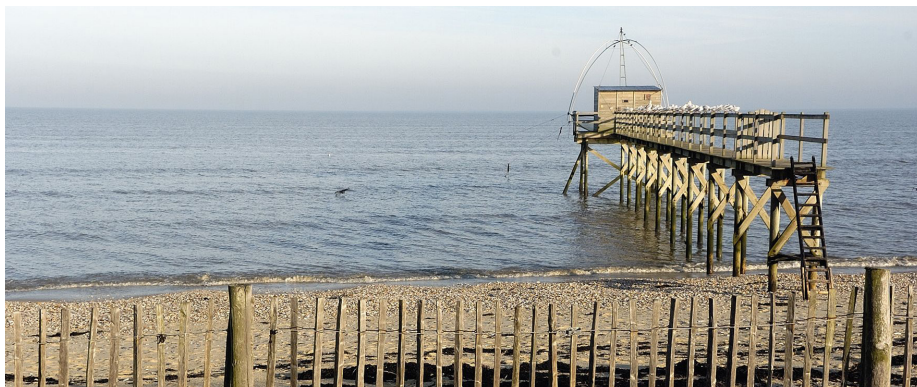
Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Montoir-de-Bretagne a été approuvé le 30 septembre 2015. Il est élaboré autour des établissements Seveso seuil haut, exploités par les sociétés ELENGY, IDEA Services vrac et YARA France. Figurant parmi les plus complexes de la région, le PPRT de Montoir-de-Bretagne aura nécessité plus de 4 années de travail des services de l'État et plusieurs études spécifiques.

#### *Le suivi des installations classées*

Plus de 250 inspections d'installations classées à risques ont été réalisées en 2015 afin de vérifier le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement.

Une forte mobilisation a permis de garantir de courts délais d'instruction des dossiers de demande d'autorisation et d'enregistrement : 70 % des dossiers de demande d'autorisation ont été instruits en moins d'un an et 100 % des dossiers de demande d'enregistrement en moins de 5 mois.

Dans le secteur de l'élevage et des industries agroalimentaires, 98 inspections sur site ont eu lieu en 2015. En matière d'élevage, les enjeux ont porté sur les contrôles soumis à la directive européenne 2010/75 relative



aux émissions industrielles les plus polluantes (directive IED).

Un suivi renforcé du contrôle des eaux usées a également constitué un axe de travail important en 2015.

### Les risques naturels

#### *Le risque de submersion marine et d'érosion côtière*

Les deux Plans de prévention des risques littoraux (PPRL) prioritaires - « Presqu'île Saint-Nazaire - Guérande » et « Baie de Bourgneuf nord » - sont entrés dans une phase opérationnelle consistant à intégrer ces risques dans l'aménagement du territoire. Ils régissent notamment les constructions futures et l'adaptation des biens existants dans les zones de risques.

Après un travail important associant l'ensemble des collectivités et les acteurs du territoire, deux cycles de réunions publiques menées en février et en octobre ont permis de présenter ces plans aux habitants.

#### *Les digues littorales et fluviales*

- La digue de l'étier du Pouligen a fait l'objet de travaux de confortement et de rehausse. Ces travaux pourraient se poursuivre en 2016.

- La digue de Mindin a fait l'objet d'un travail concerté entre la commune de Saint-Brévin, le Grand Port de Nantes-Saint-Nazaire, le Conseil départemental et l'État, afin que soient décidées les études à mener sur cet ouvrage en vue de son classement ;

- Les études relatives aux travaux de confortement de la digue de Moutiers-en-Retz et du port du Collet ont été lancées ;

- Les études relatives au danger des digues des marais salants de Guérande

et de Corsept sont en cours ;

- La levée de la Divatte a été classée par arrêté du 12 août 2015. Une étude relative au danger de l'ouvrage a été conjointement lancée par la DIR Ouest et le Conseil départemental.

#### *Les barrages*

Les travaux de confortement du barrage des Gâtineaux ont été préparés. Pour les autres ouvrages du département, le recensement et le classement des barrages de classe C, engagés en 2014, se sont poursuivis en 2015 (en particulier pour les ouvrages de Pont Rousseau et Saint-Félix).

#### *Les Programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)*

Le PAPI concernant les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trigniac et Montoir-de-Bretagne a été labellisé le 26 juin 2015 par la commission inondation du Plan Loire. Il prévoit un ensemble d'actions pour un montant de 2 M€ sur 6 ans.

Par ailleurs, une procédure de concession de plages a été engagée pour les plages de Pornichet et La Baule relevant du domaine public maritime, visant au respect du décret de 2006.

#### *La sécurité routière*

Les résultats de l'accidentologie en 2015 (augmentation du nombre d'accidents mortels mais diminution du nombre d'accidents corporels et de blessés) incitent à renforcer la mobilisation.

En exécution du Plan départemental d'actions de sécurité routière, 109 journées d'actions de prévention et de sensibilisation portées par les partenaires associatifs ou les collectivités territoriales ont été soutenues.

Enfin, des actions spécifiques de



communication ont été réalisées avec la diffusion le 8 novembre 2015 à plus de 54 000 exemplaires d'un supplément de Ouest-France et une campagne de communication sur le danger de l'usage du téléphone portable au volant.

### L'accidentologie en Loire-Atlantique

L'année 2015 fait apparaître, par rapport à 2014, une augmentation de 36 % du nombre de tués : 83 en 2015 contre 61 en 2014. En revanche, le nombre d'accidents et de blessés est en diminution (respectivement -3,8 % et -16%). L'analyse des causes des accidents mortels met en évidence :

- le facteur « priorité » est désormais la 1ère cause d'accident et concerne 34,6 % des accidents mortels (29 % en 2014);
- le facteur « vitesse » concerne 30,8 % de ces accidents, il est en baisse par rapport à 2014 (33%);
- le facteur « alcool » est présent dans 25 % des cas (33 % en 2014).

Les usagers vulnérables sont particulièrement impactés par les accidents mortels (motos/cyclos, vélos et piétons) : + 66 % entre 2014 et 2015. Le nombre des motards tués sur les routes du département a plus que doublé en 2015, et celui des conducteurs de cyclomoteurs a triplé.

L'analyse statistique des données sur les tués montre que les conducteurs de véhicules légers sont toujours les plus touchés avec une augmentation de +15,3% entre 2014 et 2015.

Parmi les 83 tués, 65 (78 %) sont recensés sur les 4 680 km du réseau départemental, 5 sur les 234 km de routes

nationales, 13 sur les voies communales et aucune sur les autoroutes.

En 2015, à l'exception des « 18-24 ans », toutes les tranches d'âges subissent une hausse de mortalité routière. Les tranches des « 18-24 ans », « 25-44 ans » et « 45-64 ans » restent les plus touchées. En 2015, ils représentent 57 des 83 tués (68,6%). On observe une mortalité en hausse des « 15-17 ans » (aucune victime en 2014, 6 en 2015), des « 65-74 ans » (aucune victime en 2014, 4 en 2015), et des « 75 ans et + » (7 victimes en 2014, 12 en 2015).

**« + 36% de morts sur les routes entre 2014 et 2015 »**

### Les contrôles routiers

En 2015, les forces de l'ordre ont effectué plus de 187 000 dépistages d'alcoolémie, dont 7 127 se sont révélés positifs (3,8 % en 2015 contre 3,5 % en 2014). Sur 1 027 dépistages de stupéfiants, 588 ont été déclarés positifs, soit 57,3 % (805 dépistages en 2014 dont 74,7 % positifs).

### La couverture radars

La Loire-Atlantique est équipée de 40 équipements de terrain, dont 33 fixes (ETF), 5 discriminants (ETD) et 2 vitesse moyenne (ETVM).

En 2015, le nombre de messages d'infractions enregistrés par ces équipements a augmenté de près de 30%, alors que le bilan de l'année précédente ne montrait qu'une évolution de l'ordre de 11 %.

## La sécurité et la protection du consommateur

### Dans le domaine alimentaire

Les priorités dans le domaine de la sécurité alimentaire s'articulent d'une part autour de la production primaire et des 382 établissements agréés du département et d'autre part autour de la loyauté des transactions commerciales et de l'information du consommateur.

510 prélèvements ont été réalisés dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance des denrées animales ou d'origine animale. 383 prélèvements ont permis vérifier la qualité microbiologique des denrées alimentaires et l'absence de contaminants, notamment des résidus de pesticides dans les fruits et légumes ou de métaux lourds dans les produits, ainsi que la conformité au regard des règles de composition du produit et des mentions d'étiquetage.

Le contrôle des établissements agréés a concerné 925 visites, principalement auprès de cuisines centrales, restaurants sociaux avec service sur place, d'abattoirs, d'ateliers de produits laitiers, d'ateliers de découpage ou de préparation de produits transformés de viandes, d'établissements de manipulation des produits de la pêche.

L'ouverture d'un pôle d'inspections permanentes à Ancenis a renforcé les contrôles des abattoirs de volailles.

La remise directe, la restauration commerciale et l'activité touristique constituent des priorités locales. Elles ont fait l'objet d'une surveillance renforcée dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances (OIV).

### Dans le domaine des produits de consommation et des services

Dans le champ de la protection économique, la priorité a porté pour la deuxième année consécutive sur les pratiques agressives vis-à-vis des consommateurs. Un suivi particulier a été opéré dans le secteur des travaux de rénovation thermique et de dépannage à domicile.

Des pratiques récurrentes ont été relevées en termes d'usurpation de la qualification professionnelle réglementaire, d'utilisation d'allégations trompeuses sur les conditions tarifaires, de manquements en matière de démarchage à domicile et de présentation trompeuse des documentations commerciales.







Par ailleurs, un renforcement des contrôles a été effectué dans les domaines de la santé (pharmacies, opticiens, établissements d'accueil des personnes âgées) et de l'immobilier (diagnostic immobilier, agences immobilières) en application de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). En matière de sécurité, les plans annuels de contrôle portent notamment sur les jouets, les cosmétiques et les produits phytopharmaceutiques.

Au total, ce sont 13 alertes relatives à la sécurité de produits de consommation courante qui ont été instruites, 54 prélèvements de produits non alimentaires réalisés et le traitement de 895 courriers reçus concernant des questions ou des litiges relatifs au droit de la consommation.

#### *Vigilance et lutte contre les épizooties, politique de santé et de protection animales*

En 2015, 840 inspections sur site ont été réalisées en matière de santé et protection animale, toutes filières confondues et 2 870 certificats ont été délivrés. Dans le cadre des contrôles relatifs à la conditionnalité des aides agricoles, 129 exploitants ont été contrôlés afin de vérifier le respect des prescriptions en matière d'identification

### *« 840 inspections réalisées en matière de santé et protection animale en 2015 »*

et de traçabilité des animaux. Par ailleurs, 21 inspections sur site, dont 4 dans des parcs zoologiques, ont été effectuées dans des élevages d'agrément détenant des animaux d'espèces non domestiques, des établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux non domestiques.

#### **La sécurité dans les Établissements recevant du public (ERP)**

##### *Le contrôle des ERP*

En 2015, près de 1 000 visites réglementaires ont été réalisées sur les 3 521 soumis au contrôle que compte le département, par les 7 commissions de sécurité réparties sur le territoire, correspondant à un taux de respect du programme de visites périodiques des ERP soumis à une obligation de contrôle de l'ordre de 95 %. Les avis défavorables connaissent une diminution significative (74 en 2015 contre 116 en 2012). Le délai moyen de levée des avis défavorables évolue favorablement (946 jours en 2015 contre 997 jours en 2014). L'action du groupe de travail piloté par les services de l'État a permis d'obtenir une réduction notable du nombre d'établissements sous avis défavorable de plus de 3 ans (19 en 2015 contre 32 en 2014).

##### *L'accessibilité des ERP*

S'agissant de la mise en accessibilité des ERP, les propriétaires devaient déposer pour le 27 septembre 2015 un Agenda programmé d'accessibilité (Ad'AP) prévoyant un engagement de réaliser les travaux de mise en accessibilité dans un délai donné. En Loire-Atlantique, près de 13 000 ERP sur les 30 à 40 000 existants ont fait connaître leur situation vis-à-vis de l'obligation d'accessibilité, soit en attestant de leur conformité, soit en déposant un Ad'AP. La Loire-Atlantique se positionne ainsi dans les premiers départements en nombre de dépôt d'Ad'AP.

##### *Les Établissements d'activités physiques et sportives (EAPS)*

91 contrôles d'EAPS ont été effectués, dont une partie, en période estivale, s'est inscrite dans l'Opération interministérielle vacances (OIV). 2 implantations d'un centre de voile (Piriac sur mer et La Turballe) ont fait l'objet d'un contrôle médiatisé le 8 juillet. 4 postes de secours de plage ont été inspectés. 107 diplômes du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ont été délivrés, ainsi que 24 attestations de recyclage. Par ailleurs, en 2015, la nouvelle salle des sports de La Trocardière a été homologuée.

# 1. LA SÉCURITÉ



## 1.4 La gestion des crises

### La poursuite des travaux de planification

Plusieurs plans d'urgence ORSEC ont été actualisés : plans canicule et grand froid, plan de lutte contre une pandémie grippale. Egalement, le tronc commun du plan Polmar Terre a été validé au début de l'été.

Le projet ORSEC Inondation a été présenté en novembre 2015.

La planification s'est accélérée en matière de sûreté portuaire (90% des installations portuaires ont un plan à jour) et aéroportuaire.

Enfin, 72,2 % des communes, qui doivent réglementairement élaborer un Plan communal de sauvegarde (PCS), en disposent à présent.

Suite aux actes de terrorismes qui se sont déroulés sur le territoire national en 2015, le déploiement du plan Vigipirate a fortement mobilisé le service de protection civile de la préfecture, les forces de sécurité intérieure et les services de l'État. La sécurité des sites sensibles a été renforcée (notamment les sites SEVESO, les établissements d'enseignement, les lieux de culte, etc.). Les Plans particuliers d'intervention (PPI), notamment les sites ELENGY à

Montoir-de-Bretagne, la raffinerie TOTAL à Donges, la centrale EDF à Cordemais et l'entreprise Brentag à Saint-Herblain, sont en cours d'élaboration.

### Les exercices de sécurité civile

Des exercices d'état-major ont permis de tester les plans de secours pour les sites industriels Seveso seuil haut d'Air liquide, de Titanobel et d'EDF.

Un exercice majeur a simulé un accident de train avec incendie et de nombreuses victimes dans le tunnel de Chantenay à Nantes (maîtrise d'un incendie et sauvetage de victimes).

Un premier exercice de sûreté portuaire a permis de valider l'organisation retenue pour la gestion d'une crise portuaire.

Dans le cadre des grandes marées de 2015 un exercice d'alerte des communes du littoral a été réalisé pour vérifier leur capacité de réaction.

Afin de permettre aux élèves de se familiariser avec l'organisation des secours, des rencontres ont été organisées, avec notamment : le déplacement dans un collège à Ancenis pour une présentation des missions de sécurité civile, l'accueil en préfecture d'une classe de 3<sup>ème</sup>, une séance de formation aux risques

d'incendie, la présentation d'une association de sécurité civile avec ateliers pratiques sur les gestes qui sauvent et enfin une exposition sur l'alerte et les comportements à suivre en situation de crise.

### La gestion de crises

Le département a connu un certain nombre de situations de crise qui ont nécessité une coordination de la part des services de l'État. Ainsi, de nombreux phénomènes météorologiques ont conduit l'État à informer les collectivités et divers opérateurs pour se préparer à faire face aux éventuelles conséquences.

De même, l'incendie d'un bac de la raffinerie TOTAL de Donges, l'incendie de la Basilique Saint-Donatien à Nantes ont constitué des événements importants pour lesquels une coordination a été nécessaire au regard des moyens engagés.

Enfin, une coupure électrique majeure a frappé la moitié du département le 30 juin 2015. L'ensemble des services de secours, les structures hospitalières ont été mobilisées afin de faire face à toute éventualité dans la prise en charge des personnes médicalement traitées à domicile. Le rétablissement du courant dans la nuit a permis un retour rapide à la normale.

*« 72,2% des communes ont un plan de sauvegarde communal »*



## 2. LA COHÉSION SOCIALE



La cohésion sociale implique de façon générale le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi plus spécifiquement l'inclusion sociale des personnes vulnérables. Ses champs d'actions vont du logement, à l'accès à l'emploi en passant par des actions en faveur de la jeunesse, l'accompagnement du handicap ou encore les quartiers prioritaires et les territoires ruraux fragiles...

### 2.1 L'accès à l'emploi

#### Situation du marché du travail\*

	Loire - Atlantique		Pays-de-la-Loire		France	
	2015	Evolution 2015/2014 (%)	2015	Evolution 2015/2014 (%)	2015	Evolution 2015/2014 (%)
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A**	66 422	1,8 %	177 493	1,4 %	3 638 479	2,4 %
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de – de 25 ans	10 897	-4,9 %	30 467	-5,2 %	542 716	-4,2 %
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 25 et 49 ans	41 118	1,9 %	105 162	1,2 %	2 199 803	1,9 %
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus	14 407	6,9 %	41 864	7,1 %	895 960	8,2 %
Taux de chômage	9 %	0,3 %	9,1 %	0,3 %	10,2 %	0,2 %

Source : UT DIRECCTE – \*pour les demandeurs d'emploi : période décembre 2014 à décembre 2015 ; pour les évolutions des taux de chômage : entre 3<sup>e</sup> trimestre 2014 et 3<sup>e</sup> trimestre 2015.

\*\*toutes les évolutions et taux de chômage concernent les demandeurs d'emploi en catégorie A.

#### L'accompagnement des mutations économiques

Au cours de l'année 2015, l'État a apporté son expertise aux directions des entreprises et aux institutions représentatives du personnel dans les procédures d'information-consultation de projets de licenciement économique collectifs, afin de sécuriser les aspects juridiques et de définir les mesures d'accompagnement. 11 Plans de sauvegarde pour l'emploi (PSE) ont également été homologués.

Le recours au chômage partiel est resté stable : 550 dans l'année, une légère baisse de 6 % du volume d'heures indemnisables et une baisse plus importante des heures réellement chômées de 17 % sur un an.

La dématérialisation du traitement administratif du chômage partiel permet un délai de traitement moyen de 2 jours. En 2015 ont été mis en place 2 fonds mutualisés de revitalisation : le premier au bénéfice de la création d'entreprise et de l'économie sociale et solidaire géré par le FONDES et le second à vocation généraliste animé par Loire-Atlantique développement.

#### Le développement de l'emploi et des compétences

##### Le développement de l'emploi en s'appuyant sur les territoires

Les Conventions de promotion de l'emploi (CPE) ont été mobilisées au bénéfice des structures associatives et coopératives d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise. La participation financière de l'État est souvent essentielle pour mobiliser le fond social européen, dans un contexte de désengagement de certaines collectivités territoriales.

Les 3 Coopératives d'activité et d'emploi (CAE), la CAE généraliste, la CAE bâtiment et la coopérative de services à la personne emploient 115 salariés en équivalent temps plein.

##### La valorisation et le renforcement des compétences

Sur le bassin de Saint-Nazaire, les actions d'accompagnement des mutations économiques des filières aéronautiques et navales se sont poursuivies en 2015 :

- concernant le recrutement dans les filières aéronautique et navale, une enquête a été menée sur les besoins

en compétences de la sous-traitance, actions de requalification sur les métiers en tension (chaudronnerie, monteur ajusteur, technicien méthodes, soudeurs) et actions de formation ;

- la structuration d'une offre de service (emploi, insertion, attractivité du territoire) s'est poursuivie afin de répondre aux besoins de recrutement et de formation des appels d'offre éolien off-shore.

##### La réforme du Service public de l'emploi (SPE)

Une nouvelle organisation du SPE a été instaurée. Au niveau départemental, le SPED est renforcé. Il assure la déclinaison de la Stratégie régionale pour l'emploi (SRE) et veille à la mise en œuvre des emplois aidés. En 2015, un nouveau chantier a été lancé pour l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi seniors. Au niveau infra départemental, les Services publics de l'emploi local (SPEL) sont remplacés par les Services publics de l'emploi de proximité (SPEP). Ceux-ci n'ont pas vocation à couvrir l'intégralité du territoire.

\* Concernant les emplois salariés, la Loire-Atlantique connaît une baisse dans l'industrie comme dans le secteur de la construction (respectivement -0,7 % et -2,4 %). Cette baisse des emplois est cependant moindre qu'au niveau national (respectivement -1,1 % et -2,6%). Le secteur tertiaire quant à lui connaît une hausse (+2,6 %), plus importante qu'au niveau national (+ 1,4 %).

La bonne santé de la construction navale et aéronautique, avec la présence de donneurs d'ordre d'envergure mondiale (STX et Airbus) et de leur tissu de sous-traitants, a de fort effets d'entraînement sur des domaines industriels connexes (métallurgie, textile, fabrication de machines et d'équipements).

L'enquête menée auprès des entreprises sous-traitantes des filières aéronautique, navale et énergie marine renouvelable (EMR) sur les besoins en compétences a recensé 860 projets de recrutements de tous niveaux. La part des établissements envisageant de recruter par rapport aux enquêtes précédentes connaît un rebond.



La stratégie régionale de l'emploi définit des zones d'intervention prioritaires pour lesquelles une animation spécifique apparaît nécessaire. Ces zones font l'objet d'une mobilisation renforcée des dispositifs de droit commun et de la mise en œuvre de projets de développement de l'emploi. Le SPEP est l'instance de pilotage de ces projets.

En Loire-Atlantique, 2 SPEP ont été inscrits dans la stratégie régionale de l'emploi :

- le SPEP estuaire qui recouvre le territoire composé de la communauté d'agglomération de la région nazairienne, des communautés de communes sud-estuaire, Loire et Sillon et cœur d'estuaire et de Nantes métropole ;
- le SPEP interdépartemental et interrégional du pays de Redon.

L'animation des politiques de l'emploi sur les territoires non couverts par un SPEP relève désormais de la compétence du SPED.

### L'aide à l'accès et au retour à l'emploi

#### Les emplois d'avenir

1 099 emplois d'avenir ont été prescrits au bénéfice de jeunes de 16-25 ans sans qualification parmi lesquels 623 nouveaux contrats. Depuis le lancement de la mesure, fin novembre 2012, on comptabilise 2 573 emplois d'avenir (hors renouvellement). Une majorité des contrats a été signée avec des employeurs du secteur non marchand (85 %, au premier rang desquels les associations à hauteur de 40 %) sur la base de contrats à durée déterminée d'un an. La part des contrats conclus sous la forme de CDI est faible, ainsi que celle des CDD signés pour 36 mois. Les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Nantes et Saint-Nazaire) sont présents à hauteur de 20 % des contrats prescrits.

#### Les autres contrats aidés (CUI-CAE et CUI-CIE)

L'année 2015 aura permis de prescrire 3 584 Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion (demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, seniors, travailleurs handicapés, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes CIVIS, etc.) qui sont embauchés par des employeurs du secteur non marchand, pour une durée moyenne légèrement supérieure à 12 mois. Parmi ces CAE, 2 000 ont été prescrits par Pôle emploi, 233 par les missions locales au bénéfice des jeunes et 131 par

Cap emploi au bénéfice de travailleurs handicapés.

Près de 1 300 ont été conclus au bénéfice d'allocataires du RSA avec un co-financement important Du Conseil départemental. Dans le secteur marchand, avec 1 334 Contrat initiative-emploi (CIE) conclus en 2015, le département affiche des résultats nettement supérieurs à ceux de l'année précédente (597 contrats). Pôle emploi a prescrit près de 1 000 CIE sur l'année. La mise en place au cours de l'année 2015 du CIE starter (destiné aux jeunes de moins de 30 ans rencontrant des difficultés d'insertion, notamment les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville), qui bénéficie d'un taux d'aide fixé nationalement à 45 % du smic horaire, a contribué à l'amélioration des résultats sur le secteur non-marchand.

#### L'insertion par l'activité économique (IAE)

2015 a été la première année complète d'application de la réforme de l'IAE (introduite en 2014) dont la principale concerne la généralisation des « aides au poste » comme mode de financement pour l'État. 1 508 aides au poste ont été financées en 2015, pour un montant de 18 748 309 €. Ces moyens, qui représentent près de 37 % des crédits IAE de la région, sont répartis entre les ateliers et chantiers

d'insertion pour 747 aides au poste, les entreprises d'insertion (395 ETP) les associations intermédiaires (286 ETP) et enfin des entreprises de travail temporaire d'insertion (179 ETP). Le département cofinance les aides au poste des

allocataires du RSA qui sont accueillis dans les 28 Ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

La réforme de l'IAE prévoyait également de renforcer les Conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) dans leur mission « stratégique ». Ainsi, le CDIAE de Loire-Atlantique, réuni en séance plénière le 17 novembre 2015 a retenu 2 chantiers prioritaires pour l'année 2016 : définir les orientations en matière d'évolution de l'offre départementale IAE et renforcer la construction de passerelles entre les parcours en structure de l'IAE et le monde économique.

#### La promotion de la mixité des filières de formation et des métiers

En 2015, 30 nouveaux référents égalité filles/garçons ont été désignés et formés au sein des collèges et lycées publics (le nombre total de référents en Loire-Atlantique est désormais

de 80). Ce dispositif complète les actions de formation à l'égalité femmes/hommes conduites par la déléguée départementale aux droits des femmes auprès des élèves ou des équipes pédagogiques. Grâce au Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), en 2015, 95 garanties ont été

mises en place, représentant 1 384 602 €, pour un montant de prêts bancaires s'élevant à 2 051 663 €. Ce dispositif a permis la création ou la consolidation de 123 emplois : 74 % des créatrices étaient demandeuses d'emploi, 20 % étaient salariées ou cheffes d'entreprise et 6 % bénéficiaires de minima sociaux. Ces chiffres font de la Loire-Atlantique le département français comptant le plus grand nombre d'engagements FGIF en 2015, comme en 2014.

**« 1 334 Contrat initiative-emploi (CIE) conclus en 2015 »**

**« Premier département pour le nombre d'engagements FGIF »**

### *Le développement de l'emploi dans l'animation sportive et socioculturelle*

162 jeunes ont bénéficié en 2015 d'un contrat en « emploi d'avenir » en milieu sportif et sont ainsi entrés en parcours de professionnalisation. 280 jeunes ont été recrutés sur ce même contrat par des communes ou des structures socio-éducatives et de loisirs enfance-jeunesse (dont 216 dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs). Par ailleurs, la création d'emplois qualifiés a été une priorité majeure du Centre national de développement du sport (CNDS). En 2015, les services de l'État ont subventionné 60 associations sportives dans le cadre du dispositif « Emploi CNDS », pour un montant de 604 755 €. 14 emplois sont dédiés à l'animation sportive, notamment au profit des publics adhérant peu aux clubs sportifs. Ce sont au total 502 emplois dans le secteur de l'animation sportive et socioculturelle qui ont été soutenus financièrement et/ou accompagnés par les services de l'État en 2015.

*« 502 emplois dans l'animation sportive et socioculturelle soutenus par l'État en 2015 »*

### **2.2. Les actions en faveur de la jeunesse**

#### *La politique d'éducation prioritaire*

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires. L'éducation prioritaire en Loire-Atlantique se traduit par les chiffres suivants, à la rentrée 2015 :

- dans le premier degré : 10 746 élèves sur les 97 624 écoliers en enseignement public, soit 11 % du total des écoliers ; 72 écoles sur 556 ;
- dans le second degré : 4 015 élèves sur les 41 337 collégiens en enseignement public, soit 9,7 % du total des collégiens ; 11 collèges sur 80 ;
- 5 établissements REP+ et 6 établissements REP.

Que ce soit dans le 1er ou le second degré, en REP+, les enseignants bénéficient de temps libéré dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés. Par ailleurs, les collèges REP+ bénéficient d'un emploi d'infirmier et d'un emploi d'assistant social. Les collèges de l'éducation prioritaire bénéficient également d'emplois supplémentaires d'assistants d'éducation (9,5 ETP en Loire Atlantique). En outre, des emplois d'assistants de prévention et de sécurité sont implantés dans ces collèges (5 ETP en Loire Atlantique).

La formation du personnel est l'un des axes de l'éducation prioritaire. Pour l'année scolaire 2015-2016 :

- dans le premier degré : 745 journées stagiaires programmées à l'intention des enseignements REP+ et 247 enseignants devraient en bénéficier ;
- dans le second degré : 270 journées stagiaires programmées et désignation de 4 professeurs formateurs académiques suivant une formation sur les problématiques de l'éducation prioritaire.



## L'accompagnement des politiques éducatives territoriales

La charte départementale des politiques éducatives territoriales de 2008 a été revue en 2015, notamment pour y intégrer la réforme des rythmes éducatifs et insister sur les notions de citoyenneté et de laïcité. La charte ainsi rénovée a été signée en mars avec l'association départementale des maires comme nouveau signataire.

Fin 2015, la Loire-Atlantique compte au total 169 Projets éducatifs de territoire (PEDT), dont 7 intercommunaux, couvrant ainsi la quasi-totalité du territoire (210 communes couvertes sur 212 communes avec école publique). Les services de l'État ont participé au Groupe d'appui départemental (GAD) qui coordonne l'accompagnement des communes dans l'élaboration et le suivi des PEDT. Les services de l'État, dans leur travail d'accompagnement des acteurs locaux et d'instruction des PEDT, se sont attachés à tenir compte des contraintes et des difficultés rencontrées par les territoires communaux et intercommunaux, notamment ceux situés dans des zones dites carencées. Avec la mise en place des PEDT, les services de l'État ont incité au développement des accueils périscolaires déclarés. En 2015, 191 déclarations supplémentaires d'accueils périscolaires (de 358 à 549 déclarations, soit plus de 53 % d'augmentation) ont été faites. En outre, afin de mieux identifier les besoins en ressources humaines, les services de l'État ont renouvelé en juin 2015 leur partenariat avec la FAL 44 pour la conduite d'une enquête sur les besoins des collectivités en emplois et en qualifications dans le cadre des PEDT. Cette enquête a permis de faire un lien avec les organismes de formation et de promouvoir le dispositif « emplois d'avenir ». Enfin, les services de l'État ont proposé un document ressource pour l'évaluation des PEDT.

« 700 jeunes engagés dans un service civique en 2015 »

## Agir pour l'autonomie et l'engagement des jeunes

### Promouvoir l'information des jeunes

Le réseau information jeunesse constitue pour les jeunes l'une des portes d'entrée du dispositif « service public régional de l'orientation » associant les Bureaux et Points information jeunesse (BIJ/PIJ), les agences de Pôle emploi (PE), les Centres d'information et d'orientation (CIO) et les missions locales.

Les services de l'État, en complément du suivi des 24 structures du département (BIJ/PIJ), co-organisent avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), 3 journées par an de regroupement des professionnels. Les thèmes abordés en 2015 ont été l'engagement des jeunes, les séjours internationaux et les jobs d'été.

### Le Service civique

La généralisation du service civique au 1<sup>er</sup> juin 2015, selon lequel tout jeune qui le souhaite doit se voir proposer une mission, a conduit l'État à élaborer un plan de mobilisation triennal (2015-2017) autour de 3 axes :

- développer l'offre de missions ;
- garantir la qualité du service civique ;
- informer et accompagner les jeunes pour un accès facilité au service civique.

Les services de l'État ont assuré la promotion du service civique, la prospection de missions, l'instruction des demandes d'agrément et le contrôle des organismes. Ils ont participé à la formation civique



et citoyenne des volontaires et à la formation des tuteurs.

Les services de l'État ont également poursuivi leur engagement pour le dispositif « service civique décrocheurs », en lien avec Unis-cité (programme Booster) et la FAL 44.

En 2015, 106 nouveaux organismes étaient agréés en Loire-Atlantique contre 54 en 2014. 13 communes ont été agréées, contre 6 fin 2014. Plus de 700 jeunes se sont engagés en service civique dans le département en 2015, soit 80 % de plus qu'en 2014 et un total de 1 800 jeunes depuis le début du dispositif.

### Le BAFA

Les services de l'État ont délivré 1 300 diplômes du BAFA en 2015. Depuis 2009, ce sont près de 15 000 jeunes animateurs qui se sont engagés dans ce cycle de formation à l'animation volontaire.

### La mobilité internationale des jeunes

Les services de l'État ont participé aux actions de communication sur le nouveau programme européen ERASMUS+.

### L'engagement des jeunes dans le milieu associatif sportif

Les actions soutenues par l'État en direction des jeunes de 14 à 25 ans (hors emploi) s'organisent dans le cadre du CNDS. 377 actions sont recensées en Loire-Atlantique en 2015, pour un montant total de subventions de 173 430 €. Le nombre de jeunes sportifs visés par ces actions dépasse 95 000 dont environ 12 000 situés sur des territoires prioritaires.

### Politiques locales enfance-jeunesse

Les services de l'État interviennent dans les 24 journées-ressources organisées à l'attention des professionnels de l'animation enfance-jeunesse du département. 686 animateurs, responsables de structures (ou de services) et coordonnateurs, ont participé à ces journées.

Un appel à projets « jeunesse » initié par l'État auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire en mars 2015 a été orienté sur l'expression et l'engagement des jeunes. 96 projets ont été aidés dans ce cadre pour un montant total de 147 400 €.

## 2. LA COHÉSION SOCIALE



### *La qualité éducative des Accueils collectifs de mineurs (ACM)*

Dans le cadre des projets éducatifs et pédagogiques élaborés pour les ACM, les services de l'État sont intervenus en 2015 sur les axes suivants :

- la diffusion de fiches techniques pour les organisateurs et les équipes d'encadrement (ex : « le stage BAFA, conseil aux directeurs et aux organisateurs ») ;
- Des actions de formation continue non qualifiantes proposées aux équipes d'encadrement ;
- l'organisation d'une journée de regroupement pour les directeurs d'ACM avec les fédérations d'éducation populaires ;
- l'accueil des jeunes de quartiers « à la ferme », en placement familial, en partenariat avec la Chambre d'agriculture ;
- l'intégration des jeunes porteurs de handicap dans toutes les structures, y compris les animateurs eux-mêmes, par des moyens pédagogiques adaptés ;
- le suivi et la promotion des accueils de jeunes, forme spécifique d'accueils collectifs de mineurs pour les 14/17 ans ; à ce titre, 21 visites sur l'année ont été effectuées en 2015.

En 2015, 503 organisateurs, dont 150 collectivités territoriales, ont effectué 1 916 déclarations d'ACM.

La réforme des rythmes éducatifs a généré un surcroît d'activité et de fréquentation, ainsi que l'apparition de nouveaux organisateurs, le plus souvent publics.

• Accueils sans hébergement : 794 accueils de loisirs dans le département (668 en 2014), accueillant 203 309 enfants (174 704 en 2014). Ces accueils ont organisé 627 séjours accessoires en Loire-Atlantique et dans les départements limitrophes (576 en 2014).

• Accueils avec hébergement : 532 séjours de mineurs dans le département (644 en 2014), principalement sur la partie littorale, accueillant 16 263 mineurs (17 988 en 2014). 28 déclarations de placements familiaux de vacances et 7 déclarations d'accueils à la ferme ont été faites.

197 visites d'inspection, de contrôle et d'évaluation ont été faites par les services de l'État, dont 51 en séjours avec hébergement et 146 en accueils sans hébergement.

### *Les pupilles de l'État*

Les services de l'État assurent la charge de l'autorité parentale pour les enfants déclarés pupilles de l'État, c'est-à-dire n'ayant plus de parents détenant l'autorité parentale, soit à la suite d'un décès soit à la suite d'un jugement soit à la suite d'une naissance sous le secret. Ils ont à ce titre la charge du secrétariat du conseil de famille départemental, dont la mission est d'admettre, de placer en vue d'adoption, et plus généralement de veiller aux intérêts des pupilles. En 2015, une quinzaine d'enfants ont été admis en qualité de pupilles de l'État, la moitié ayant fait l'objet d'un placement en vue d'adoption dans les mois qui ont suivi leur admission.

### *Les jeunes en situation de mal-être*

Les services de l'État contribuent aux actions en faveur des jeunes en situation de mal-être, participent au conseil d'administration de la maison départementale des adolescents, où ils assurent la fonction de commissaire du gouvernement. Ils financent notamment pour cette structure les temps d'intervention des psychologues, mais aussi les Points accueil écoute jeunes (PAEJ) de l'École des Parents.

### *Favoriser la coordination de l'action publique en matière de jeune*

La déclinaison du Plan national pour les jeunes (PNJ) s'est poursuivie en 2015 avec le PDAJ, en complémentarité avec le niveau régional. Afin de mieux valoriser et promouvoir le PDAJ auprès des acteurs institutionnels, locaux et du grand public, un projet de réalisation d'un support de communication a été engagé. En avril 2015, le « rendez-vous territorial de la jeunesse » a permis un dialogue direct entre jeunes, ministres, parlementaires et services de l'État.



## 2.3 Le logement



### Le soutien à la construction de logements

La Loire-Atlantique connaît un dynamisme démographique important depuis de nombreuses années, s'affirmant comme un pôle d'attractivité majeur à l'échelle du grand Ouest. Avec 1 328 620 habitants au dernier recensement INSEE, la progression démographique a été de 1,1 % par an depuis 2008 (14 550 nouveaux habitants chaque année), soit une progression supérieure à la moyenne régionale (+0,8 %) et nationale (+0,5%). Cette progression démographique rend l'accès à l'hébergement et au logement essentiels, particulièrement dans les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire.

Face à la grave crise de la construction connue en 2015, le gouvernement a pris dès le mois d'avril un ensemble de mesures pour relancer la construction. Ces mesures ont eu pour objectif :

- de favoriser l'accession sociale à la propriété avec le renforcement du prêt à taux zéro et son ouverture pour l'achat de logement dans l'ancien,
- de simplifier les règles de construction en vue d'en baisser les coûts et d'accélérer les délais de construction,
- d'augmenter l'offre de logements neufs, sociaux et intermédiaires avec l'objectif de construire

150 000 logements sociaux par an, de créer une nouvelle offre intermédiaire dans les zones très tendues et une nouvelle offre très sociale pour les ménages les plus démunis

*« 2,05 M€ pour entretenir les bâtiments de l'État en Loire-Atlantique »*

- de renforcer la mobilisation du foncier en levant les freins et libérer les fonciers publics et privés et ainsi créer le choc foncier nécessaire.

- de mettre en place un vaste plan de rénovation du parc social et du parc privé

Le Plan départemental de l'habitat (PDH) 2014-2019, approuvé en 2014, renforce la cohérence entre les politiques de l'habitat de l'État, du département et des intercommunalités.

L'État avec les collectivités, les organismes HLM et les financeurs, a participé au maintien en 2015 d'un bon niveau de construction avec 3 080 logements sociaux bâtis. C'est ainsi 7 millions d'euros de subvention que l'Etat a apporté en 2015 pour le développement de ce parc. Toutefois, on constate une baisse de la construction de logements sociaux en dehors des agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire. Dans ce contexte, l'État a poursuivi son accompagnement des collectivités pour les aider à respecter l'objectif légal de 20 à 25 % de logements sociaux selon les territoires.

### L'entretien du parc immobilier de l'État

Le budget d'entretien des bâtiments propriété de l'État en Loire-Atlantique s'est élevé à 2,05 M€ en 2015. Le recensement des travaux d'accessibilité à réaliser sur l'ensemble des sites de l'État. Cette démarche a abouti à l'adoption de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) patrimoine des

ERP de l'État dans les Pays de la Loire, le 17 décembre 2015.

Pour le département de la Loire-Atlantique, 154 bâtiments (67 propriétés État et 87 locations) ont été recensés pour la réalisation de travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Un budget de 1 738 571 € sera consacré à cette mise en accessibilité dans les prochaines années.

### L'amélioration de l'habitat

Lancé en 2013, le programme pluriannuel de rénovation énergétique a connu un large succès en 2014 et 2015 grâce à d'importantes subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et de l'État (Fonds d'aide à la rénovation thermique - FART), soutenus parfois par d'autres acteurs. En 2015, avec le plan de relance de relance de la construction qui a permis d'augmenter les moyens alloués par l'ANAH, ce sont plus 1 039 ménages ont bénéficié des financements du programme « Habiter Mieux » pour rénover leurs logements. Plus de 1 039 ménages ont bénéficié des financements du programme « Habiter Mieux » pour rénover leur logement. Les autres axes d'intervention de l'ANAH, tels que la lutte contre les logements indignes et très dégradés, le maintien à domicile ou la copropriété, ont permis d'apporter un soutien financier à la rénovation de 648 logements anciens privés.

Sur l'ensemble des axes d'intervention, ce sont ainsi plus de 12 millions d'euros de crédits de l'ANAH et de l'Etat qui ont pu être attribués aux ménages en 2015.

### L'accès et le maintien dans le logement

#### La planification

#### Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD)

La révision du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) a été engagée au 1<sup>er</sup> semestre 2015, par l'évaluation des résultats obtenus sur chacun des axes de chaque plan. Les deux démarches sont désormais fusionnées.

Le premier PLALHPD 2016-2020 a été élaboré conformément à la loi ALUR. Il vise à renforcer l'articulation





entre « logement, hébergement et accompagnement » pour mieux satisfaire le parcours résidentiel des publics qui vont du « sans abrisisme au mal logement ». L'enjeu du PLALHPD 2016-2020 est de rendre effective une politique ambitieuse du logement et de l'hébergement des personnes en situation de précarité, en décroissant et en territorialisant davantage les différentes politiques publiques.

Trois axes de progrès ont été retenus :

- développer et territorialiser l'offre pour faciliter l'accès au logement de droit commun ;
- optimiser l'orientation et l'accompagnement vers le logement ;
- garantir le maintien dans un logement décent et adapté.

Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGSID) et Conférence intercommunale du logement (CIL)

L'article 97 de la loi ALUR dispose que les EPCI dotés d'un Programme local de l'habitat (PLH) approuvé doivent élaborer un PPGSID.

En Loire-Atlantique, les 12 EPCI ont lancé la procédure d'élaboration. Ce plan définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes entre tous les partenaires du territoire et vise à satisfaire au besoin d'information du demandeur. Les EPCI ayant des « quartiers prioritaires

**« PLALHPD 2016-2020 :  
une politique ambitieuse  
du logement et de  
l'hébergement des  
personnes en situation  
de précarité »**

de la ville » doivent également créer une CIL. 3 EPCI sont concernés : Nantes Métropole, la CARENE et la communauté de communes du Castelbriantais. Il s'agit notamment d'adopter des orientations sur les modalités d'attribution des logements sociaux, les mutations des ménages déjà locataires, les modalités de coopération entre collectivités, les organismes HLM et les réservataires.

Les services de l'État ont échangé avec chacune des collectivités concernées afin d'établir avec elles un calendrier de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

### L'accès au logement

#### Le contingent préfectoral

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le parc social en Loire-Atlantique comptait 78 850 logements. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le nombre de demandeurs de logements sociaux s'élève à 41 331 dont 25 749 ménages primo demandeurs. 7 223 ménages étaient inscrits au contingent préfectoral, 3 475 ménages ont bénéficié d'un logement. La convention-cadre liant l'État et les

bailleurs sociaux sur la gestion du contingent préfectoral a été renouvelée en 2014 pour 3 ans. L'objectif fixé dans cette convention est de permettre que 30 % des logements HLM soit réservé aux personnes prioritaires désignées par l'État. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 24 %

des logements sont inscrits au contingent préfectoral (contre 22 % en 2014). Depuis la mise en place de la convention cadre, plus de 13 000 ménages prioritaires ont été ainsi logés.

#### Le Droit au logement opposable (DALO)

En 2015, 1 179 recours (logement et hébergement) relatifs au DALO ont été effectués, soit une moyenne de 98 recours par mois. Depuis 2012, le nombre de recours est en constante augmentation. Sur 2015, ce sont les recours hébergement qui ont connu une forte augmentation (+12 %) alors que les recours logement sont restés à un niveau similaire (1 049 pour 1 047 en 2014). La commission de médiation DALO s'est réunie une fois par mois et a rendu 1 210 décisions, qui ont donné lieu à 268 décisions favorables en vue d'une offre de logement, 122 en vue d'une offre d'hébergement, 734 décisions défavorables, 197 sans objet. Ainsi, en 2015, 213 ménages ont été logés par cette procédure, dont 32 % en quartiers prioritaires politique de la ville et 73 ont accepté une solution d'hébergement. Depuis la création de la commission de médiation DALO en Loire-Atlantique, toutes les personnes ayant fait l'objet d'une décision favorable ont eu une proposition pour un logement dans le délai réglementaire des 6 mois. On relève qu'entre 2008 et fin 2015, 1 660 ménages ont été relogés (dont 20,5 % en ZUS ou QPV). Ce taux maîtrisé résulte d'un bon partenariat noué entre l'État et les bailleurs sociaux.

### Le maintien dans le logement des ménages en difficulté

On constate une baisse des expulsions locatives (142 en 2015, 162 en 2014), ainsi que des assignations prononcées (1 445 en 2015, 1 648 en 2014). 9,8 % des assignations se terminent par une expulsion, ce qui souligne l'important travail des partenaires dans la prévention des expulsions locatives.

La charte départementale de prévention des expulsions locatives constitue le document de référence des partenaires. Son renouvellement est l'une des actions du nouveau PLALHPD 2016-2020. Les dispositifs existants ont été poursuivis en 2015 pour prévenir les expulsions :

- les protocoles d'accord permettant de mettre en place des mesures d'apurement de la dette des ménages et qui sont signés entre un bailleur social et le locataire : 387 protocoles en vigueur au 30 juin 2015 (contre 301 au 31 décembre 2014) ;
- le Fonds de solidarité logement (FSL) géré par le Conseil départemental ;
- le contingent préfectoral et le Droit au logement opposable (DALO) ;
- la mobilisation du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ;
- la Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), dont le rôle a été renforcé par la loi ALUR, qui a examiné 42 dossiers. Depuis sa création, la commission a rendu possible, dans près d'un cas sur deux, un maintien dans le logement, un relogement ou une entrée en structure d'hébergement.

### L'offre d'hébergement

#### La politique d'hébergement de droit commun au service de l'insertion

##### Un renforcement des capacités d'accueil

Le renforcement des capacités d'accueil répond à l'augmentation des besoins et s'inscrit dans le cadre du plan de réduction des nuitées hôtelières.

Fin 2015, la Loire-Atlantique dispose de :

- 1 930 places d'hébergement et de logement adapté principalement situées à Nantes et Saint-Nazaire, dont 221 pour l'accueil d'urgence au 115 (s'y ajoutent des nuitées d'hôtel pour familles) et 1 200 places de logements temporaires réparties sur l'ensemble du département cofinancées par l'État et le Conseil départemental ;



- 90 places d'intermédiation locative dans le parc privé pour des familles issues de la demande d'asile. Ces places ont été créées dans le cadre du plan de réduction du recours aux nuitées hôtelières et 15 places d'hébergement d'urgence ont été maintenues à l'issue de la période hivernale. L'ouverture de 25 places de maison relais a également été réalisée pour les SDF vieillissants.

À la fin de l'hiver 2014/2015, 15 places ont été dégagées en surcapacité au titre des mesures hivernales. Sur les 5 mois concernés en 2015 (janvier, février, mars, novembre, décembre), la Loire-Atlantique a connu 12 jours de temps froid et 8 jours en veille renforcée (proche du temps froid) pendant lesquels le centre de mise à l'abri de 18 places à Nantes a été ouvert, et un temps de maraude augmenté.

#### Le suivi du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), nouvelle forme juridique des organismes participant à la gouvernance du SIAO 44, a été créé au 1er janvier 2015. Une convention de gestion a été signée en février 2015 actant le rôle tel que défini par la loi ALUR de cet opérateur majeur de l'État en matière de veille sociale, d'hébergement et de fluidité dans les parcours sur les différents segments du parc Accueil hébergement insertion (AHI).

La gouvernance repose sur un comité de pilotage présidé par le préfet pour piloter et définir la stratégie de déploiement du SIAO, et un comité technique présidé par l'État qui assure l'évaluation de l'activité et l'analyse des besoins du SIAO, ainsi que la réalisation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Le GCSMS se réunit en assemblée pour décider la mise en œuvre opérationnelle des missions confiées au SIAO.

Le réseau stratégique des partenaires est piloté par l'État dans la Commission départementale de la veille sociale (CDVS), installée en 2015, qui met en synergie les collectivités locales, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs. Un CPOM 2015-2017 a été élaboré afin de poursuivre le plan d'actions mis en œuvre depuis 2013.

Le SIAO, en 2015, a fait face à 1 400 nouvelles demandes dont 796 orientées en structure d'hébergement ou de logement adapté (323 entrées effectives).

Pour le 115, on compte 63 152 appels décrochés, soit une baisse de 10 % par rapport à 2014 mais une augmentation de 70% par rapport à 2013.

On enregistre 40 % de réponses négatives aux demandes d'hébergement (contre 43 % en 2014).

#### Faciliter les sorties des dispositifs d'hébergement vers le logement

L'accès au logement (social, adapté, privé) en sortie de Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) constitue un objectif fondamental. En 2015, 52 % des personnes hébergées en CHRS sont sorties vers une solution logement, ce qui représente 176 ménages. Les sorties vers le logement social ont concerné 111 ménages, alors qu'ils étaient 95 en 2014.

#### Mesurer et gérer l'impact des publics issus de la demande d'asile sur le dispositif d'hébergement de droit commun

Le dispositif d'hébergement de droit commun est en Loire-Atlantique soumis à un fort impact des publics migrants, qu'ils soient issus de la demande d'asile ou en recherche de régularisation hors demande d'asile.

Une enquête réalisée en janvier 2015 identifiait la présence de 62 % de ces publics au sein des capacités d'hébergement d'urgence de droit commun. Il s'agit à 90 % de familles.

Cette situation amène les services de l'État à bien articuler les dispositifs d'hébergement de droit commun et spécifique aux demandeurs d'asile, en rapprochant les informations sur les situations des ménages et les disponibilités mobilisables.

Il convient de signaler le recours de plus en plus fréquent à la procédure du référé-liberté (120 en 2015) pour enjoindre l'État à prendre en charge les publics sortants du dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile.

### Le traitement des situations particulières

#### L'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements illicites

L'activité de la « plate-forme de soutien à l'insertion des occupants des campements illicites », pilotée par l'État, s'est poursuivie en 2015 sur 16 terrains de l'agglomération nantaise (Nantes, Saint-Herblain, Couëron, Rezé, Carquefou, Bouguenais) pour lesquels le juge avait prononcé une expulsion. 175 ménages ont fait l'objet d'un diagnostic global et individualisé en 2015. Dix nouveaux ménages ont été pris en charge par la plate-forme et 4 ménages sont sortis du dispositif vers le logement. Sur les 2 exercices 2014 et 2015, 24 ménages ont été suivis. Au 31 décembre 2015, la plate-forme comptait 15 ménages accompagnés.

Outre l'action de la plate-forme pour permettre un accompagnement global et individualisé pour certains ménages, plusieurs actions portées par des associations pour accompagner des ménages migrants de l'Est non sédentarisés installés dans des



villages d'insertion, ont été financées par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) avec l'appui des collectivités : à Indre et La Montagne pour Roms, à Treillières, Vigneux de Bretagne et La Chapelle-sur-Erdre pour Treillières Solidaire et au Cellier pour Une Famille Un Toit.

Fin 2015, les populations Roms étaient estimées à environ 1 600 personnes en Loire-Atlantique réparties sur 35 à 40 campements (soit 9 % de la population présente dans les campements illicites au niveau national).

#### Les sorties de squats

En 2015, de nombreux échanges sont intervenus entre les services de l'État, la Ville de Nantes, le diocèse, le Secours Catholique, le collectif des associations soutenant les migrants et une délégation de migrants pour définir et mettre en œuvre un protocole permettant l'évacuation du squat du presbytère St Médard à Doulon. Les services de l'État ont pris en charge le suivi des évaluations sociales réalisées par le SIAO durant l'été et de la réservation de places en résidence sociale pour les migrants ayant le statut de protection internationale.

#### L'accueil des primo-arrivants et l'intégration par le logement de ceux qui obtiennent un droit au séjour

#### Le plan migrants

Dans le cadre du plan migrants, mis en œuvre à partir de l'automne 2015, deux dispositifs ont été mis en place :

- la mise à l'abri des migrants en provenance du Calais (Calais et Grande-Synthe) : en accord avec les élus locaux, un Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de 20 places a été ouvert à Clisson et Gétigné (gîtes ruraux). Géré par le SIAO, il a accueilli les premiers « Calaisiens » à partir de novembre 2015 ;

- le programme européen de relocalisation : les services de l'État ont organisé avec les collectivités des logements pour les migrants dits « relocalisés », issus principalement des zones de guerre du Proche-Orient. L'État a assuré la coordination entre les institutions nationales (OFII, DIHAL, plate-forme de logement des réfugiés), locales (communes, OFII, ARS, CAF, CPAM, Conseil départemental, USH) et les associations en charge de l'accompagnement social.

S'agissant des migrants (orientés vers la France depuis l'Allemagne avec un statut de réfugié), 7 logements ont été mobilisés pour accueillir 20 personnes.

Concernant les personnes issues des hot spots de Grèce et d'Italie, la Loire-Atlantique a accueilli le 18 novembre 2015 les premiers de ces relocalisés : 19 Érythréens hébergés sur des

places Accueil temporaire service de l'asile (ATSA) de l'association Saint-Benoît Labre dans l'agglomération nantaise.

65 autres personnes isolées ou en famille (Syriens, Irakiens, Érythréens) sont arrivées en décembre à Saint-Nazaire et à Savenay sur des places ATSA gérées par les associations APUIS et Les Eaux Vives.

Ces dispositifs s'ajoutent au flux habituel des primo-arrivants, lequel est en augmentation importante (+ 20 % par rapport à 2014) avec 1 397 personnes qui ont déposé une demande d'asile.

#### Le renforcement des capacités d'accueil

Les publics migrants ont bénéficié en 2015 d'une amélioration du dispositif qui s'est traduit par une augmentation des capacités d'accueil, notamment des Centres d'accueils pour demandeurs d'asile (CADA) d'une capacité totale de 635 places.

### « 143 places supplémentaires de CADA pour les demandeurs d'asile »

Pour les demandeurs d'asile :

- 143 places supplémentaires de CADA ont été créées : 112 à Saint-Nazaire, 18 à Savenay, 4 à Haute-Goulaine, 3 à Saint-Herblain, 3 à Clisson et 3 à la Haye-Fouassière

- 281 places ATSA ont été créées, réparties sur Saint-Nazaire et l'agglomération nantaise.

Pour les réfugiés :

- 2 dispositifs permettent désormais une prise en charge de 225 personnes par

an, soit une augmentation de 75 par rapport à l'année dernière ;

- 75 au Centre provisoire d'hébergement (CPH) ;

- 150 au Service temporaire d'accompagnement pour le relogement et l'insertion professionnelle des réfugiés (STARIP).

24 ménages réfugiés sortant de CADA, d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile et du STARIP sont dans des logements du contingent préfectoral. Dans le cadre du plan de réduction des nuitées hôtelières, les services de l'État ont organisé une augmentation des capacités d'intermédiation locative dans le parc de logement privé, sous le format de la sous-location, pour 10 ménages réfugiés et 15 ménages régularisés. Cela représente une augmentation de

75 places portant la capacité du dispositif de logement des régularisés à 180 places.

## 2.4 L'accompagnement du handicap

Dans le cadre du Plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH) plusieurs manifestations ont été proposées au cours de l'année 2015 au titre de la déclinaison locale du PRITH. Le 27 janvier 2015, la troisième édition du séminaire « maintien dans l'emploi » a été organisée sur le thème du vieillissement au travail et a regroupé une majorité de médecins du travail. La deuxième édition du salon « employeurs et handicap » a été organisée par le MEDEF 44 avec les services de l'État et les acteurs concernés. Enfin, le travail engagé en 2013 sur l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap s'est poursuivi en 2015 avec une action expérimentale engagée avec la mission locale nord Atlantique. Une journée de rencontre des professionnels de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap a été organisée le 6 avril 2015.

En 2015, 844 aides au poste ont été versées aux 14 entreprises adaptées du département, pour un montant annuel de près de 12 M€.





### 2.5 Les quartiers prioritaires

#### La réforme de la politique de la ville

L'année 2015 a été l'année de la mise en place effective de la réforme de la politique de la ville issue de la loi du 21 février 2014. Dix-neuf quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été identifiés dans le département. 15 sont situés au sein de l'agglomération nantaise sur les communes de Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Orvault. Le périmètre de la politique de la ville à Saint-Nazaire comprend désormais 3 quartiers sur une bande allant de l'Ouest au Nord de la ville. Enfin, Châteaubriant entre dans ce dispositif prioritaire avec le quartier de la Ville aux Roses.

3 contrats de ville portant sur la période 2015-2020 ont été signés avec les agglomérations nantaise, nazairienne et castelbriantaise. Ils fédèrent l'État et ses opérateurs, les intercommunalités, les collectivités locales, y compris le Conseil départemental et le Conseil régional, ainsi que les grands partenaires de la politique de la ville, que sont la Caisse des dépôts et les bailleurs sociaux. Les associations ont également été parties prenantes à cette démarche contractuelle.

En matière de santé, l'élaboration et le suivi des Contrats locaux de santé (CLS) s'est poursuivie :

- Nantes : l'intégration du projet de maison de santé pluriprofessionnelle, à Bellevue, a été préparée pour une mise en service prévue en 2016 ;
- Saint-Herblain : un futur CLS (à échelle intercommunale) est en cours d'élaboration ;
- Nantes Métropole : un plan d'actions santé est en cours d'élaboration ;
- Saint-Nazaire : le CLS, signé le 9 octobre 2015, pour une

durée de 3 ans, s'articule autour de 3 axes et 37 actions. Le plan d'actions du CLS et celui du contrat de ville ont été conçus dans un souci de convergence ;

- Pays de Redon Bretagne Sud : le CLS, signé le 10 septembre 2015, intègre un volet Politique de la Ville. Son périmètre est interrégional et interdépartemental.

#### L'engagement de l'État en faveur des quartiers prioritaires

La mobilisation de l'État en faveur des quartiers prioritaires se traduit par des crédits spécifiques « politique de la ville » qui s'élèvent à 2,3 M€. Une dotation supplémentaire pour l'accompagnement social de la politique de la ville de 184 000 € a été décidée à l'issue du Comité interministériel égalité et citoyenneté (CIEC). Cette dotation a permis de soutenir la formation et l'accompagnement des habitants et des membres du conseil citoyen de Rezé.

Les contrats de ville reposent sur la bonne articulation entre les volets social, économique et urbain afin de promouvoir la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et l'emploi ainsi que l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain.

Le volet social recouvre l'ensemble des actions de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Il intègre les Programmes de réussite éducative (PRE) qui ont permis, en 2015, l'accompagnement individualisé de 1 449 enfants (2 à 16 ans), ce qui a représenté un tiers de l'enveloppe des crédits spécifiques État.

3 dispositifs ont fait l'objet de financements propres :

- les cordées de la réussite favorisent l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes (66 000 €) ;
- les adultes-relais, outil précieux de médiation (18 823 €) ;



### Le bon fonctionnement de la vie civique et sociale

L'année 2015 a été marquée par deux élections politiques locales, les départementales et les régionales, et une élection professionnelle (juge des tribunaux de commerce). Les élections des conseillers départementaux se sont déroulées les 22 et 29 mars 2015 selon un nouveau mode de scrutin (binominal, mixte et majoritaire à 2 tours). Le bureau des élections de la préfecture a enregistré les candidatures de 164 binômes de sexe différent se présentant dans les 31 « nouveaux » cantons du département. À l'occasion de ce scrutin, la Loire-Atlantique a été retenue par le ministère de l'intérieur pour être l'un des 5 départements expérimentant la dématérialisation de la propagande électorale. Ce dispositif de mise en ligne sur un site internet dédié de la propagande électorale des binômes de candidats (circulaires et bulletins de vote) venait en complément de l'envoi par courrier au domicile de chaque électeur de ces documents. Il reposait sur l'acceptation préalable des binômes de candidats (85% ont donné leur accord), la validation des documents par la commission de propagande, la numérisation de la propagande par la préfecture et la mise en ligne de manière concomitante des documents de l'ensemble des binômes de candidats du canton afin d'assurer une parfaite égalité. Le bilan de cette expérimentation transmis à l'issue des opérations a conduit le ministère de l'intérieur à généraliser ce dispositif à l'ensemble du territoire national lors des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 tout en conservant un envoi "papier" des documents. Pour ces élections régionales, la préfecture de la Loire-Atlantique a assuré, en sa qualité de chef-lieu, plusieurs missions pour l'ensemble des Pays de la Loire : réception et contrôle des candidatures, contrôle de conformité de la propagande électorale, mise en ligne de la propagande dans le cadre de l'expérimentation et recensement général des votes.



Ministère de l'Intérieur/DICOM/Y.MALENFER

### La délivrance des titres et documents d'identité

La préfecture et les sous-préfectures ont respectivement reçu en 2015 250 000 et 70 000 usagers.

Plus de 500 000 titres ont été délivrés ou validés :

- 48 000 permis de conduire (dont permis renouvelés) ;
- près de 200 000 cartes grises ;
- 93 165 cartes nationales d'identité ;
- 11 000 titres de séjour étrangers.

La lutte contre la fraude est une préoccupation accrue, avec en 2015 plus de 125 fraudes détectés contre 93 en 2014.

### La commémoration et la citoyenneté

L'État a organisé ou participé à 35 cérémonies nationales et locales. Ces commémorations ont contribué à rendre hommage aux victimes de guerres et aux anciens combattants qui

se sont engagés pour garantir la sécurité de leurs concitoyens, à l'intérieur mais aussi au-delà de nos frontières. Le volet partenarial sur la mémoire a été développé afin

d'associer plus étroitement l'État, les collectivités territoriales et les associations d'anciens combattants : 27 actions ont été initiées dans ce sens. Ces actions ont notamment conduit à plusieurs rencontres entre des anciens

combattants ou résistants et les plus jeunes générations. Pour récompenser et encourager les parcours méritants d'hommes et de femmes dans tous les domaines d'activité, 83 candidats ont fait l'objet d'une proposition dans l'ordre national de la Légion d'honneur et dans l'ordre national du mérite. Par ailleurs, 7 729 concitoyens ont été récompensés dans les différents ordres ministériels dont notamment 5 057 médailles du travail, 1 827 médailles d'honneur régionale, départementale et communale, 225 médailles agricoles, 143 palmes académiques, 119 médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

En 2015, la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) a été réactivée sous la forme d'une commission départementale de la citoyenneté. Un plan départemental 2016 pour l'exercice de la citoyenneté a été élaboré avec les associations.

### Le soutien à la vie associative

La Loire-Atlantique se caractérise par un tissu associatif dense qui compte plus de 60 000 associations.

Au cours de l'année 2015, la préfecture et les sous-préfectures ont enregistré :

- 1 503 créations d'associations dont 34 % par télédéclaration ;
- 5 251 modifications d'associations dont 12 % par télédéclaration ;
- 380 dissolutions d'associations dont 17 % par télédéclaration.

« 320 000 usagers  
reçus en préfecture et  
en sous-préfectures en  
2015 »

### *L'information et l'accompagnement des bénévoles*

La Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) s'est réunie à 2 reprises en 2015.

Ce sont plus de 2 000 acteurs associatifs qui ont été renseignés et accompagnés par les 2 Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) en Loire-Atlantique : le Comité départemental olympique et sportif de Loire-Atlantique (CDOS) pour les associations sportives et la Fédération des amicales laïques de Loire-Atlantique (FAL 44) pour les associations des autres secteurs.

Trois conventions avec Animation rurale 44, la Fédération départementale des centres sociaux, Saint-Nazaire associations ont été signées, permettant d'améliorer le service rendu aux bénévoles sur le bassin nazairien et en milieu rural.

Le Délégué départemental à la vie associative (DDVA) a élaboré début 2015 un plan d'action bisannuel qui comporte 10 axes, dont l'animation de la MAIA, l'accès des associations à l'information ainsi que le repérage et l'accompagnement des associations fragilisées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets du Fonds de développement de la vie associative (FDVA), qui contribue au financement de formations de bénévoles, les services de l'État assurent l'information des associations de Loire-Atlantique, instruisent les demandes de subvention des porteurs de projets et participent à la commission régionale du FDVA.

En 2015, 40 associations ont obtenu une subvention, pour un total de 81 084 €.

Dans le domaine sportif, 127 830 € ont été consacrés à l'aide à la formation pour 7 193 personnes concernées.

77 médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ont été décernées à des bénévoles de la Loire-Atlantique au titre des contingents départemental et ministériel.

### *Le sport, facteur de cohésion sociale*

Les services de l'État ont déployé la politique nationale de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive et de structuration du mouvement sportif notamment par la création d'emplois et la qualification de l'encadrement.

391 associations sportives ont été accompagnées en 2015 sur l'enveloppe départementale des crédits du CNDS. Ainsi, 1 247 actions ont été soutenues financièrement pour un total de subventions de 1,7 M€ dont 1 M€ pour les 889 actions des clubs.

La répartition par objectif a été la suivante :

- développer l'emploi sportif : 36 % de l'enveloppe départementale ;
- réduire des inégalités territoriales d'accès à la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la ville : 21 % de l'enveloppe consacrée au financement des clubs ;
- adapter la pratique sportive aux personnes en situation de handicap : 11 % de l'enveloppe départementale ;
- adapter la pratique sportive aux personnes atteintes de maladies chroniques, lutter contre la sédentarité et préserver la santé par une pratique sportive régulière : 10,5 % de l'enveloppe départementale totale.

## 2.8 La culture

En 2015, 4 963 avis en espaces et sites protégés ont été instruits par les Architectes des bâtiments de France (ABF). Concernant les monuments historiques, deux nouvelles inscriptions ont été faites sur la commune de Nantes. Les ABF ont également émis 8 avis sur divers monuments historiques classés et 28 avis sur des monuments inscrits. L'action initiée en 2014 pour améliorer la connaissance des monuments historiques du département en matière sanitaire se prolongera en 2016. Les travaux entrepris pour la conservation de la tour d'Oudon et de la cathédrale Saint Pierre et Saint Paul de Nantes se sont poursuivis en 2015. De la même façon, les 26 Périmètres de protection modifiés (PPM) de monuments historiques, mis à l'étude en 2013, ont fait l'objet de procédures associées en 2013 qui devraient être finalisées pour 2016.

Concernant les demandes d'autorisation de travaux en sites classés et en communes littorales, les ABF ont rédigé 26 avis présentés lors des 6 Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

La procédure de création d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a été close en 2015 pour les communes de La Bernerie-en-Retz et Pornichet. L'étude des 5 projets d'AVAP des communes de Clisson, Saint-Brévin-les-Pins, Guérande, Batz-sur-Mer et le Croisic s'est poursuivie.

L'élaboration du dossier de révision du secteur sauvegardé de Nantes s'est achevée début 2016. Le reste de l'année 2016 sera consacré à la mise en œuvre de la procédure administrative pour rendre opposable le document et lui permettre de se substituer en 2017 à l'actuel Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

La première phase de la révision et de l'extension du secteur sauvegardé de Guérande s'est achevée en 2015.

*« 4 963 avis en espaces et sites protégés ont été instruits par les Architectes des bâtiments de France »*





## 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



### 3.1 Les projets de développement

*Le développement durable cherche à prendre en compte simultanément l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale. Réalisation de grands projets routiers, ferroviaires, portuaires... dans le département, protection des espaces naturels, soutien à l'activité agricole et à la pêche, développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'objectif est d'offrir aux générations futures un territoire équilibré et durable.*

#### Le projet d'aéroport du Grand Ouest

Depuis la Déclaration d'utilité publique (DUP) prononcée le 9 février 2008 et la désignation le 30 décembre 2010 de la société concessionnaire Aéroport du Grand Ouest (AGO), le transfert de l'aéroport Nantes Atlantique sur le site de Notre Dame des Landes est en phase de réalisation. À plusieurs reprises cependant, les opérations ont été suspendues afin de permettre des temps de dialogue et le temps à la justice de se prononcer sur les recours formés contre les décisions liées au projet.

L'action des services de l'État en 2015 a été adaptée pour :

- continuer à assurer la sécurité juridique des actes relatifs au projet et organiser la défense de l'État sur les recours contentieux contre ces actes. Le 16 juin, la cours de cassation a rejeté les 39 pourvois contre les ordonnances d'expropriation. Ces décisions étaient les dernières attendues s'agissant des différents recours initiés en 2011 par les expropriés, auxquels il avait été accordé que les expulsions ne seraient pas mises en œuvre tant que ces recours ne seraient pas épuisés. Le 17 juillet 2015, le président du tribunal administratif de Nantes a rejeté les 17 recours formés contre la DUP programme viaire et les arrêtés préfectoraux d'autorisation du projet au titre de la loi sur l'eau et de dérogation espèces protégées. Dix appels ont été formés contre ces décisions de première instance. Depuis la DUP du 9 février 2008, les 164 requêtes déposées ont toutes été jugées en faveur du projet ;
- poursuivre la conduite des procédures conditionnant le démarrage des travaux le moment venu. Il s'agit de la réalisation de suivis environnementaux, de l'alimentation de l'observatoire

environnemental en lien avec le comité scientifique chargé d'expertiser ces travaux, de la passation de marchés de travaux et de prestations, de la reprise des procédures d'expulsion suite au jugement du 16 juin 2015 validant définitivement les expropriations. Par ailleurs, les démarches relatives à la reconstitution des exploitations agricoles impactées et au maintien d'une valorisation agricole des emprises du projet dans l'attente du démarrage des travaux ont été poursuivies ;

- assurer la sécurité des biens, des personnes, des entreprises. Les délits, commis en 2015 sur ou en dehors de la ZAD par les opposants radicaux, portés à la connaissance des forces de l'ordre ont fait l'objet d'une procédure judiciaire systématique. Les illégalités relevées ont concerné les vols (6), les destructions-dégradations (9), les délits routiers (3), les menaces (dont une menace de mort), les rébellions, les outrages. La réalisation des suivis environnementaux prévus dans les

*« Les variantes d'aménagement du périphérique nantais ont été validées »*

arrêtés préfectoraux a nécessité une protection des entreprises et des cabinets d'études qui ont travaillé sous la menace constante des occupants illégaux de la zone.

#### Les projets routiers

##### *Le périphérique nantais*

En 2015, les services de l'État ont poursuivi les études de définition du parti d'aménagement du périphérique de Nantes. L'État et l'ensemble des partenaires co-financiers (Conseil régional, Conseil départemental et Nantes Métropole) ont validé les variantes d'aménagement

qui feront l'objet d'une concertation publique en 2016. Les études relatives à l'aménagement du périphérique nord entre les portes d'Orvault et de Rennes ont été poursuivies. L'étude d'impact a été finalisée et l'ensemble des phases préparatoires à la tenue de l'enquête d'utilité publique ont été conduites.



### *RN171 : suppression des points noirs bruits de Trignac et Montoir-de-Bretagne*

Au cours des mois de novembre et décembre 2015 s'est tenue l'enquête préalable à la DUP des protections phoniques sur les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne. L'arrêté préfectoral de DUP est prévue début 2016 et une première phase de travaux pourrait être engagée sur la commune de Trignac dès l'automne 2016.

### *RN171 : déviation de Bouvron*

En 2015, les études au titre des « espèces protégées » et de la « loi sur l'eau » ont été réalisées, et les procédures d'enquête et de consultation du public menées.

### **Les projets ferroviaires et de transports collectifs**

Le Contrat de plan État-région (CPER), signé le 23 février 2015, comprend plusieurs opérations ferroviaires :

- le projet de liaison nouvelle ouest Bretagne-Pays de la Loire pour relier Nantes, Rennes ainsi que plusieurs autres villes bretonnes, et desservir l'aéroport du Grand Ouest. SNCF Réseau a confirmé, à l'issue du débat public, sa volonté de poursuivre les études et la concertation ;
- réouverture de l'axe Nantes-Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-Vie depuis le 31 août 2015 ;
- le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux : le préfet de la région Pays de Loire a été nommé préfet coordonnateur.

L'État a continué à assurer en 2015 la coordination des 3 maîtres d'ouvrage du projet d'aménagement de la gare de Nantes : SNCF Réseau pour le ferroviaire, Gares et Connexions pour la gare, et Nantes Métropole pour le pôle d'échanges multimodal.

En décembre 2015 a été signé le protocole financier entre l'État et les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental et la CARENE) concernant le contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges.

Concernant la politique de sécurisation des passages à niveau, un premier comité ministériel présidé par M. Alain VIDALIES, s'est tenu en juin 2015 à Nantes.

L'État accompagne par ailleurs 5 dossiers lauréats de l'appel à projet Transports Collectif et mobilité durable en Loire-Atlantique : 4 projets portés



par Nantes Métropole et 1 projet par le Conseil départemental.

### **Le développement portuaire**

Le projet stratégique 2015-2020 du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire a été approuvé le 23 octobre 2015. Les différents travaux menés en 2015 sont les suivants :

- hub logistique de Saint-Nazaire : les travaux de démolition des bunkers ont été achevés et le renforcement des quais est prévu pour la fin 2016 ;
- extension des quais du terminal à conteneurs de Montoir-de-Bretagne : les travaux de terrassements et de renforcement ont été achevés, pour une livraison programmée à l'automne 2017 ;
- le poste 3 du terminal roulier de Montoir-de-Bretagne : les travaux liés à la construction du poste roulier 3 se sont poursuivis et ce poste devrait être opérationnel en février 2016.

Les services de l'État participent également aux réflexions sur le développement du fret fluvial sur la Loire.

### **Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire**

Le consortium conduit par EDF a été désigné le 6 avril 2012 pour réaliser un parc de 80 éoliennes au large de Saint-Nazaire. La construction du parc et sa mise en service progressive sont prévues à l'horizon 2018-2020.

Le futur parc éolien aura une puissance de 480MW pour un total de 80 éoliennes (6MW par éolienne). Le consortium Eolien Maritime France a estimé la production d'électricité à 1,735 TWh par an, ce qui correspond à environ 20 % de la consommation électrique actuelle de la Loire-Atlantique (environ 8,3 TWh par an).

La construction puis l'exploitation de ce parc ainsi que son raccordement électrique nécessite :

- pour ce qui concerne le parc éolien en mer : une autorisation au titre de la loi sur l'eau et une concession d'utilisation du domaine public maritime ;
- pour ce qui concerne le raccordement électrique : une autorisation au titre de la loi sur l'eau, une concession d'utilisation du domaine public maritime sur le domaine géré par l'État, une concession d'utilisation du domaine public maritime sur le domaine géré par le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN), une DUP ministérielle pour les liaisons emportant mise en compatibilité de plusieurs Plans locaux d'urbanisme (PLU) et l'approbation du projet d'ouvrage pour le poste terrestre.

Ce projet relevant d'un programme de travaux, une étude d'impact unique a été déposée pour l'ensemble des autorisations précitées.

Les enquêtes publiques ont eu lieu du 20 août 2015 au 25 septembre 2015 et ont donné lieu à une large participation. La commission d'enquête a transmis ses rapports et avis le 15 décembre 2015. Les autorisations devraient intervenir au cours de l'année 2016.

### **Les besoins en matière d'équipements de plaisance**

Une réflexion a été menée afin de déterminer les besoins du département. L'État s'est porté maître d'ouvrage d'une étude pour proposer des solutions adaptées aux acteurs du développement des territoires littoraux. Cette enquête a permis d'élaborer un guide méthodologique décrivant les principales orientations les plus adaptées à la gestion de la plaisance. Ce guide contient des recommandations pour l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT et PLU).



### 3.2 La protection des espaces naturels



#### *Une approche globale de l'estuaire de la Loire*

L'estuaire de la Loire constitue un site d'intérêt majeur, au plan environnemental, industriel, portuaire, urbain, agricole, touristique, etc. Le principal enjeu réside dans la conciliation entre usage et préservation de cet espace naturel.

Le projet de Réserve naturelle nationale (RNN) de l'estuaire de la Loire a fait l'objet de nouvelles instructions de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, une étude de préfiguration a été lancée au second semestre 2015.

#### *La protection des sites*

La gestion des 56 sites classés et inscrits s'est poursuivie en 2015. Les demandes d'autorisation spéciale de travaux déposées par les pétitionnaires ont fait l'objet de missions de conseil. Des actions de contrôle ont été menées. Plusieurs sites ont fait l'objet d'attention particulière, notamment ceux de la vallée de l'Erdre, de Grand Lieu, de Guérande et de la Brière.

Suite à l'ordonnance de décembre 2013, relative à la mise à disposition du public des servitudes d'utilité publique, la numérisation de l'ensemble des périmètres des sites inscrits et classés, s'est poursuivie sur l'année

2015. Le programme des actions à mener dans le cadre de l'Opération grand site (OGS) des marais salants de Guérande, approuvé en juillet 2013, a fait l'objet d'une réflexion des nouveaux élus pour définir la structure de gestion la mieux adaptée au portage de l'opération.

#### *L'atlas des paysages*

Dans la poursuite de l'élaboration de l'atlas de paysages des Pays de la Loire, 49 unités paysagères ont été présentées aux intercommunalités et associations. Un site internet devrait être ouvert au public en 2016.

#### *La réforme de la publicité*

La stratégie régionale sur la publicité a été validée en 2015. Des actions de communication ont été engagées auprès des collectivités afin de les informer des évolutions réglementaires, en associant les représentants des Conseils d'aménagement, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), des Parc naturel régionaux (PNR) et du Conseil départemental. Depuis 2015, un recensement des publicités et des pré-enseignes hors agglomération est réalisé. Les secteurs à enjeux sont prioritairement traités (abords des grandes agglomérations, infrastructures routières de type RN ou

importantes voies départementales). Les communes concernées sont informées des démarches de sanctions entreprises.

#### *La protection de la biodiversité*

##### *L'adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)*

Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 juin au 17 juillet 2015, et l'approbation du Conseil régional le 16 octobre 2015, le SRCE a été adopté le 30 octobre 2015.

L'année 2015 a été consacrée aux réflexions autour de la régionalisation des Trames vertes et bleues (TVB) avec les partenaires agricoles. Une journée d'information a été réalisée à destination des bureaux d'étude et des maîtres d'ouvrage.

##### *La stratégie de création d'aires protégées (SCAP)*

L'année 2015 a vu l'aboutissement de la SCAP. Un ensemble de fiches descriptives des sites concernés a été mis en ligne sur internet.

##### *La Réserve naturelle nationale (RNN) du lac de Grand Lieu*

La réserve naturelle nationale de Grand Lieu fait l'objet d'un nouveau règlement d'eau depuis mars 2015 pour une durée de 10 ans.

## Lutte contre le développement de la jussie

La lutte contre la jussie, espèce invasive, aquatique ou prairiale a nécessité le recours à une combinaison d'actions.

La Brière est l'un des sites du département les plus touchés. En 2015, la jussie a colonisé environ 1 100 ha de prairies, 173 ha de plans d'eau et 320 km de canaux. Un projet stratégique de gestion de la jussie a été élaboré entre les services de l'État et le PNR de la Brière. Ce projet comprend un programme d'actions sur 3 ans :

- intervention curative (accentuation ciblée des programmes d'arrachage) ;
- intervention préventive (démarche en partenariat avec les exploitants agricoles en matière de pratiques adaptées, élaboration d'un code de bonnes pratiques agricoles) ;
- mise en routine progressive de méthodes expérimentées en 2015 (traitement par la saumure).

Un bilan des expérimentations de lutte menées en 2015 permet les premières conclusions suivantes :

- l'envoi d'eau saumâtre pour la troisième année a montré un affaiblissement de la plante ;
- le traitement par la saumure a montré de bons résultats sur la jussie en front de colonisation. Des relevés ultérieurs sont attendus ;
- l'homologation du sel comme phytocide naturel est en cours de réalisation, dans l'attente des résultats de l'expérimentation 2015 ;
- l'élaboration d'un code de bonnes pratiques agricoles constituerait une aide à la gestion et à la prévention face aux risques de colonisation et des impacts écologiques et économiques ;
- une filière d'élimination des déchets de jussie nécessiterait un investissement et des essais, ainsi qu'un protocole spécifique. Les actions de lutte contre la jussie ont également concerné le reste du département en 2015 :

- expérimentation de phytosanitaires sur le site de Chauvé, démontrant la bonne efficacité de certains produits chimiques existants dans le commerce ;
- expérimentation sur la réserve du lac Grand Lieu de mise en compétition de la jussie avec de la baldingère faux-roseau ou par la plantation de saules afin de freiner son développement sur les fronts de colonisation.

## La planification dans le domaine de l'eau

### Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

En lien avec l'agence de l'eau et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), les services de l'État ont contribué à l'élaboration du SDAGE Loire Bretagne et ont piloté la rédaction du programme régional de mesures associé au SDAGE 2016-2021. Le SDAGE, valable 6 ans, approuvé le 18 novembre 2015, est entré en vigueur le 1er janvier 2016. avec des objectifs ajustés. Pour le département, l'objectif de bon état est de 39 % en 2021. Le Programme d'actions opérationnel et territorial (PAOT) de Loire-Atlantique constitue la déclinaison du Programme de mesures (PDM) accompagnant le SDAGE. Le PAOT 2013-2015 identifiait 111 actions dans les domaines des pollutions diffuses, des milieux aquatiques et de la gestion quantitative de l'eau. En 2015, le bilan de ce PAOT indique que 42 % des actions avaient été réalisées. Le nouveau PDM relatif au SDAGE 2016-2021 définit les actions à conduire sur cette période pour atteindre les objectifs environnementaux. Il est décliné pour chaque masse d'eau par des actions assorties d'un échéancier et d'une évaluation financière. En 2015, les services de la Mission inter-services eau et biodiversité (MISEB) ont déterminé la

*« Le SDAGE est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 6 ans »*

stratégie du PAOT pour la période 2016-2018. Cette stratégie définit des priorités d'action en matière de continuité écologique, hydromorphologie, pollutions diffuses, gestion quantitative de la ressource et pollutions ponctuelles. Elle identifie également des masses d'eau prioritaires, proches du bon état. L'élaboration du PAOT s'accompagne d'une consultation des Commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE.

## La préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

### La maîtrise des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides

Le 5<sup>e</sup> Programme d'actions régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole ayant été signé le 24 juin 2014, l'année 2015 a été consacrée à sa mise en œuvre. Les contrôles du respect de la directive « Nitrates » ont concerné un peu plus de 80 exploitants agricoles. Dans le prolongement du plan national Ecophyto I lancé en 2008, le plan Ecophyto II a été approuvé et publié le 26 octobre 2015. Il vise notamment à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % à l'horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 25 % en 2020. Il renforce les actions structurantes et met en place de nouveaux dispositifs tels que les Certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) ou un soutien aux agroéquipements de nouvelle génération.

### La conformité des agglomérations à la directive « Eaux Résiduaires Urbaines »

Les services de l'État, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental, établissent chaque année une évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement aux dispositions de la directive européenne relative au traitement des ERU. Les résultats sont satisfaisants pour la Loire-Atlantique : en 2014, près de 94 % des 62 agglomérations avec des ouvrages d'assainissement de plus de 2 000 équivalents-habitants sont conformes. Concernant les agglomérations, aux ouvrages de 200 à 2 000 équivalents-habitants, le taux de conformité est de 97 % (résultats 2015 non encore connus).





### *La protection des captages prioritaires*

En parallèle de la Directive cadre sur l'eau (DCE) fixant des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2021, le Grenelle de l'environnement a identifié des captages dits « prioritaires ». En Loire-Atlantique, les 3 captages prioritaires sont ceux de Saffré, de Nort-sur-Erdre et de Machecoul. Un quatrième, celui de Vritz, alimentant le Maine-et-Loire, a été pris en compte.

L'arrêté délimitant la zone de protection du captage de Machecoul a été pris en octobre 2014. L'année 2015 a été mise à profit pour construire et finaliser le plan d'actions. Les plans d'actions pour les captages de Saffré, Nort-sur-Erdre et Vritz devraient être signés en 2016.

### *La prise en compte des marées vertes*

Le SDAGE 2016-2021 a identifié sur le littoral de Loire-Atlantique un certain nombre de sites connaissant des échouages importants d'algues vertes, et pour lesquels des actions doivent être mises en œuvre pour réduire leur ampleur.

L'étude interrégionale de connaissance des marées vertes du littoral Atlantique sous influence de la Loire et de la Vilaine (périmètre compris entre la presqu'île de Quiberon et l'île de Ré) a été présentée aux acteurs du littoral

### *« 3 captages prioritaires dans le département »*

de Vendée et de Loire-Atlantique. Elle a permis d'identifier les facteurs de maîtrise et de confirmer que la réduction des apports de nutriments (particulièrement les nitrates) constituait le principal levier d'action, la Loire étant la plus concernée, la Vilaine dans une moindre mesure.

### *La protection du milieu marin*

Le projet de programme de mesures du milieu marin Atlantique a été finalisé en 2015 pour une adoption par les préfets coordonnateurs des sous-régions marines en avril 2016.

Les services de l'État, suivant les instructions ministérielles, ont accompagné le transfert de la gestion des sites Natura 2000 en mer à l'Agence des aires marines protégées (AAMP). De plus, la convention de partenariat signée en 2014 a permis d'animer le site du Plateau du Four dont le Document d'objectifs (DOCOB) a été approuvé en décembre 2012.

### *La continuité écologique et la gestion des poissons migrateurs*

Les ouvrages édifiés sur les cours d'eau font obstacle à la circulation des espèces piscicoles (anguilles, saumons, aloses, lamproies, etc.) et des sédiments. Ils menacent, à terme, la qualité des eaux et la richesse de la biodiversité.

Le plan national pour la restauration de la continuité écologique des

cours d'eau impose aux propriétaires d'ouvrages hydrauliques d'aménager leurs équipements à l'horizon 2017. Il s'agit de créer des brèches dans les ouvrages, d'installer des passes à poissons, ou encore d'ouvrir des vannes sur des périodes plus longues. L'État accompagne les syndicats de rivière sur les plans technique, réglementaire et financier pour atteindre cet objectif. Fin 2015, 38 ouvrages sur cours d'eau ont été mis aux normes et 44 dossiers de mise en conformité sont engagés.

Les services de l'État ont poursuivi le travail d'animation du COGEPOMI Loire côtiers vendéens. Comme tous les ans, des opérations de repeuplement par des civelles ont été effectuées, notamment en Loire.

### *La cartographie des cours d'eau et le guide d'entretien*

Concernant les contrôles en exploitation agricole, il a été mis en évidence la nécessité de disposer d'une cartographie des cours d'eau répondant aux critères jurisprudentiels, et ce sur 80 % du territoire. En Loire-Atlantique, cette cartographie s'appuie sur les inventaires des cours d'eau des SAGE lorsqu'ils existent. Pour le reste du territoire, la cartographie sera progressive. En parallèle, la cartographie du réseau primaire et secondaire a été établie sur l'ensemble des marais du département. Désormais, seuls les travaux de curage sur le réseau primaire et secondaire sont soumis à la loi sur l'eau. Enfin, un guide d'entretien des cours d'eau a été

développé en concertation avec la chambre d'agriculture, permettant la distinction entre les travaux relevant de l'entretien courant des travaux plus lourds nécessitant des procédures ad hoc.

### La transition énergétique

#### Les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Un territoire dit TEPCV est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement plus sobre et économe permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale :

- favoriser l'efficacité énergétique ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- diminuer la consommation d'énergies fossiles ;
- développer les énergies renouvelables.

L'appel à projets national « territoires à énergie positive pour la croissance verte », doté de 500 000 € par territoire, a connu un important succès. En Loire-Atlantique, plusieurs lauréats ont été désignés : le Conseil départemental, la communauté d'agglomération de la Presqu'île Atlantique, la commune de Saint-Joachim (avec le soutien de la CARENE et de Saint-Nazaire), le PETR du Castelbriantais, le PETR du Pays de Retz.

### La planification dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie

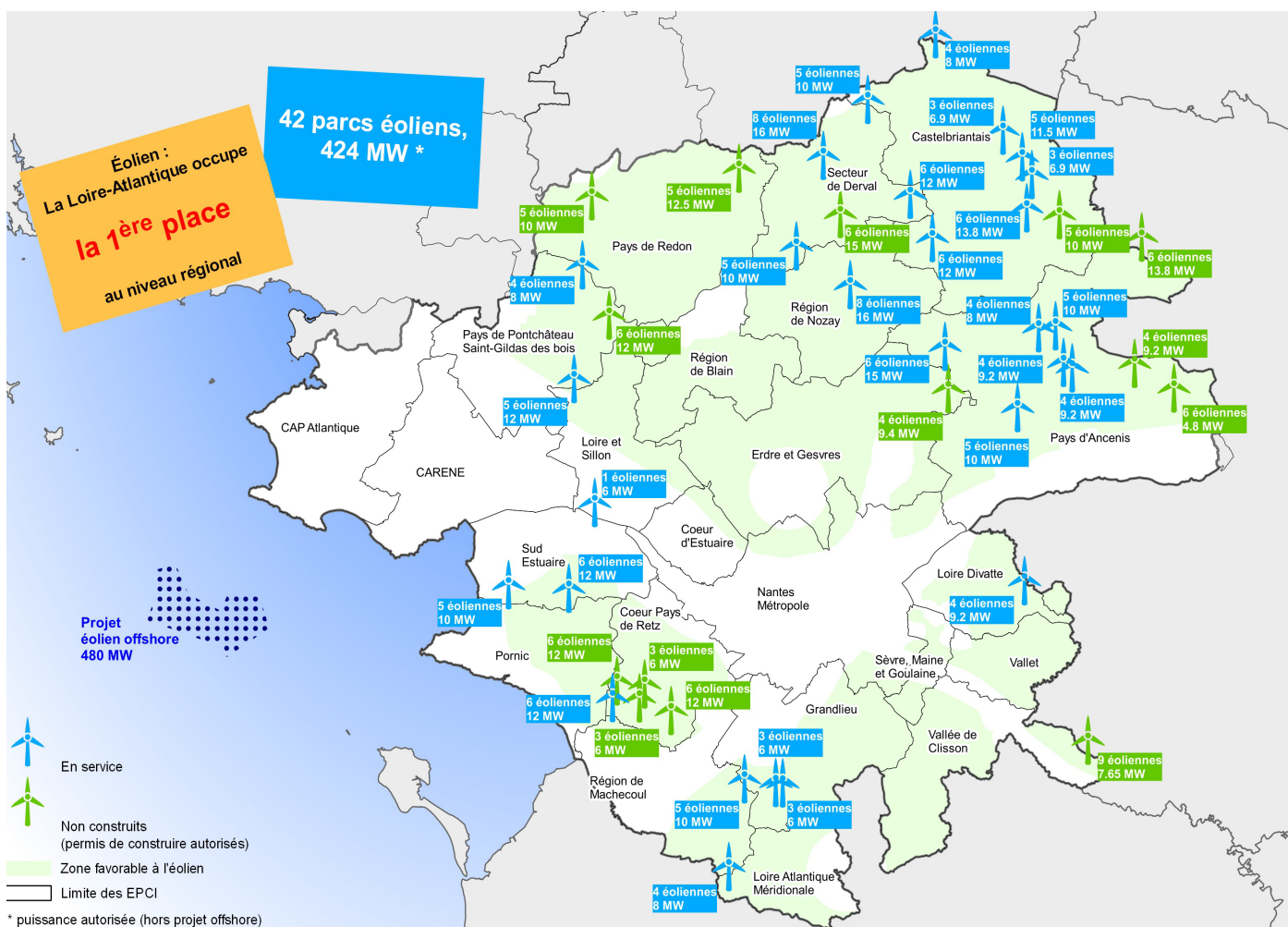
Suite à l'approbation du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) en 2014, des réflexions sur la gouvernance Énergie-Climat-Air se sont engagées entre l'État et les collectivités, en rapprochant le schéma régional et la stratégie régionale de la transition énergétique.

Par ailleurs, la loi de transition énergétique d'août 2015 a créé les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), remplaçant les Plans climat énergie territorial (PCET) pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants. Actuellement, 6 collectivités de Loire-Atlantique ont adopté un PCET : la communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande-Atlantique, la communauté d'agglomération Région nazairienne et estuaire, la communauté de communes Erdre et Gesvres, la ville de Nantes, la communauté urbaine de Nantes et le département de la Loire-Atlantique.

#### Le Plan de protection de l'atmosphère Nantes-Saint-Nazaire

Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes-Saint-Nazaire a fait l'objet d'une révision adoptée par arrêté le 13 août 2015.

Parallèlement au PPA, les procédures d'information et d'alerte à la pollution atmosphérique, en coordination avec le service de protection civile de la préfecture et le préfet de la zone de défense Ouest ont été révisées. L'arrêté préfectoral d'information et d'alerte à la pollution a été signé fin juin 2015.



## Sécurité de l'approvisionnement énergétique

En 2015, l'instruction des demandes d'autorisation formulées par RTE pour des ouvrages de transport d'électricité structurants a concerné :

- la poursuite du renforcement de l'alimentation électrique du nord de l'agglomération nantaise du fait de sa forte croissance démographique et économique : création de liaisons électriques à 63 000 volts du raccordement du poste source ERDF de La Conraie dites « Conraie-Joly-Mai » et « Conraie-Saint-Joseph » ;
- la création de la nouvelle liaison électrique souterraine à 63 000 volts, entre le poste de Brains et le poste d'Indret, pour raccorder l'usine DCNS au réseau de transport d'électricité ;
- la réhabilitation des ouvrages électriques aériens de traversée de Loire, côté Ouest de Nantes. Cette réhabilitation a concerné 2 liaisons électriques aériennes à 225 000 volts dites « Chabossière-Chevire » et « Chevire-Cordemais-Morbihan », ainsi qu'une liaison électrique aérienne à 63 000 volts dite « Chabossière-Chevire » ;
- le renforcement de l'alimentation électrique de la zone de Redon avec la création d'une liaison souterraine à 63 000 volts entre le poste électrique de Pontchâteau et le poste de Porte ;
- le renouvellement en 90 000 volts avec augmentation de la capacité de transit de la liaison « Saint-Joseph-Tanneurs1 » sur la commune de Nantes ;
- le raccordement du futur parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire par la création d'une liaison double à 225 000 volts (63 km). Les différentes demandes d'autorisations de RTE ont été engagées en 2015. Sa mise en service progressive est prévue en 2018-2019.

## Le développement des énergies renouvelables

### L'éolien terrestre

En 2015, 2 parcs éoliens ont été autorisés en Loire-Atlantique, qui compte désormais 42 parcs sur son territoire. La puissance combinée de tous les parcs autorisés atteint 424,1 MW, soit près de 36 % de la puissance régionale autorisée (1184,8MW). La puissance raccordée s'établit à 271,4 MW fin décembre 2015, soit une augmentation de 46,8 MW en comparaison de la fin décembre 2014 et 43 % de la puissance raccordée régionale (631,1 MW).

### Le solaire photovoltaïque

La Loire-Atlantique compte 2 projets de centrale solaire sur bâtiment (« RENAUD02 » à Saint-Lyphard et « Chevire 1 » à Bouguenais), lauréats de l'appel d'offres national de 2014, et dont la mise en service devrait intervenir en 2017.

Au 31 décembre 2015, la puissance raccordée en Loire-Atlantique s'établit à 91,3 Mwc, soit 24 % de la puissance raccordée régionale (379,9 Mwc).

### La biomasse

Le bois-énergie est l'énergie renouvelable dominante dans la région pour ce qui est de la production de chaleur. Il représente 70 % des énergies renouvelables produites (chaleur et électricité) avec 360 ktep, dont 320 ktep proviennent d'installations individuelles (bois-bûche, cheminées, poêles, petites chaudières) et 40 ktep provenant des installations

« Le bois-énergie représente 70% des énergies renouvelables produites »

industrielles et des chaufferies collectives.

Dans le département de Loire-Atlantique, une cinquantaine de chaufferies au bois, collectives ou industrielles, sont en fonctionnement. Le dernier grand projet en cours concerne Nantes Métropole dans le cadre de l'extension de son réseau de chaleur urbain.

Depuis 2008, la filière de méthanisation se développe dans la région sous l'impulsion des aides publiques à l'investissement (fonds déchets géré par l'ADEME). Un ralentissement est observé en 2014 et 2015. En effet, les projets de cette filière connaissent des difficultés à atteindre le seuil de rentabilité économique. Toutefois, la révision des modalités et des tarifs d'achat de l'électricité produite pourrait permettre une relance de la filière.

En 2015, la Loire-Atlantique compte 5 unités de méthanisation à la ferme (de type agricole) ou centralisée (de type mixte industriel et agricole) : Valdis à Issé, Méthavenir à Touvois, Guilbaud à Chéméré, Meetha à Soudan et Parais à Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

5 autres unités associées à des stations de traitement d'effluents de collectivités (STEP de Nantes et de Saint-Nazaire), d'effluents industriels (Castel Frères) et de centres de stockage de déchets non dangereux (CET de Mésanger et Herbignac) produisent du biogaz pour de l'auto-consommation.

Concernant l'unité de méthanisation de la SAS Dervan Agri-méthane (de type agricole), le permis de construire et l'autorisation d'exploiter ont été respectivement obtenus le 9 décembre 2014 et le 24 août 2015.

Les services de l'État participent à l'analyse technico-économique des dossiers de demande d'aides de l'État de la part des porteurs de projets bois-énergie ou méthanisation. Par ailleurs, des Certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat (CODOA) sont délivrés par les services de l'État, permettant aux exploitants de ces installations de passer un contrat de vente d'électricité ou de biogaz à un fournisseur d'énergie.



## 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



### 3.3 Le soutien à l'activité agricole et à la pêche



#### L'appui à l'activité agricole

Les agriculteurs perçoivent des aides allouées dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), mais également d'aides supplémentaires versées par l'État. En 2015, le montant de ces soutiens en Loire-Atlantique s'élève à :

- 100 M€ pour les aides découplées (Droit à paiement de base – DPB) ;
- 12 M€ pour les aides couplées aux productions animales et végétales ;
- 4,4 M€ pour les aides au titre des mesures agro-environnementales (700 exploitants, signataires d'un contrat MAE, ont perçu cette aide) ;
- 2,6 M€ mobilisés sous forme d'aide conjoncturelle.

Les services de l'État ont continué à accompagner les agriculteurs à accéder à TelePAC pour leurs démarches administratives dématérialisées, amenant ainsi entre 90 % à 100 % des agriculteurs à solliciter les aides PAC via une télédéclaration.

#### Quelques chiffres :

- 4 700 dossiers PAC instruits en 2015 ;
- 100 projets d'installation aidée agréés ;
- 155 exploitations soutenues pour leurs

investissements ;

- 1 300 demandes d'aides relevant du Plan de soutien à l'élevage réceptionnées.

#### La maîtrise du foncier agricole

Près de 900 ha de terres sont soustraits annuellement des surfaces exploitées par des agriculteurs, en vue de la réalisation de projets d'aménagement, de projets de logements individuels ou d'espaces de loisirs. En 2015, les services de l'État, le

Conseil départemental et les agences d'urbanisme de Loire-Atlantique se sont

*« 119 millions d'euros d'aides cumulées pour les agriculteurs du département »*

accordés pour une meilleure utilisation des bases de données géographiques locales, permettant ainsi d'évaluer la consommation d'espace liée à l'urbanisation, d'en observer les modalités et aider les collectivités à le prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme.

#### Les mesures pour la pêche

En 2015, la pêche maritime organisée autour des ports de La Turballe et du Croisic, a connu une diminution de 2,8 % des tonnages, notamment à cause de l'interdiction de la pêche du bar dans la Manche pour les chalutiers pélagiques en début d'année). Pour autant, les criées des 2 ports, mutualisés depuis 5 ans, ont augmenté leur chiffre d'affaires de près de 10 % grâce à une bonne progression des prix de vente.

Jusqu'à fin 2015, l'État a accompagné la dynamique de développement des activités de pêche et conchylicoles par l'instruction des demandes éligibles aux aides communautaires (fonds européen pour la pêche).

En application des directives européennes visant la protection des ressources halieutiques, des contrôles des pêches sont effectués en coordination avec les services de la gendarmerie. Le plan de contrôle 2015 a été réalisé à plus de 90 %, avec notamment près de 130 contrôles réalisés au débarquement, principalement sur La Turballe et le Croisic, et 8 missions de lutte contre le braconnage de la civelle. Au final, 270 procès-verbaux ont été dressés.





## 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



### 3.4 Enseignement supérieur, recherche, et innovation

#### Enseignement supérieur

Les négociations avec les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont permis d'aboutir à un accord État-région permettant le financement de grands projets prioritaires pour l'avenir, financés à hauteur de près de 225 M€ dans le cadre du contrat de plan 2015-2020, dont 69 M€ de part État.

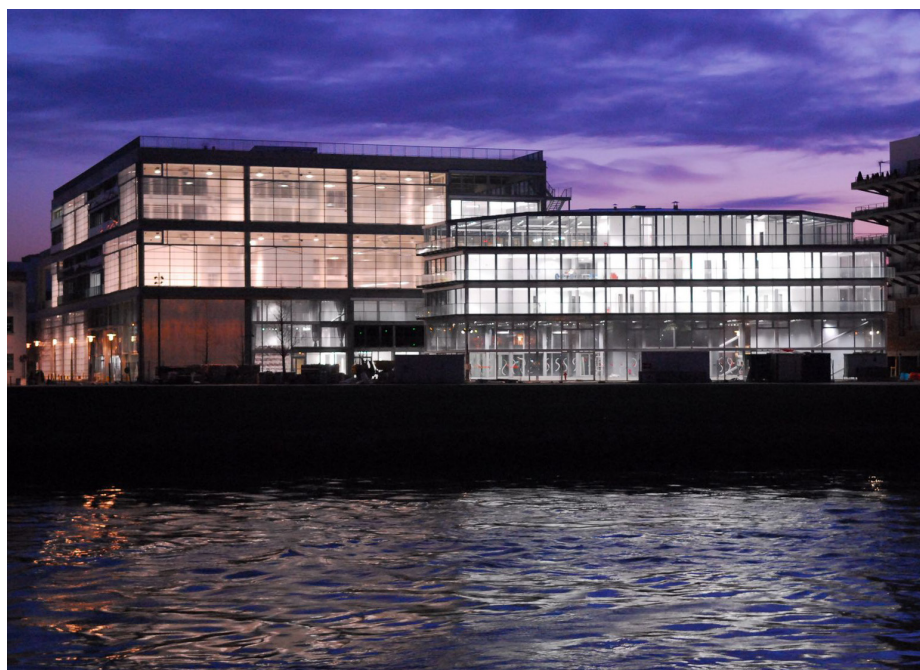
Pour les établissements d'enseignement supérieur de Loire-Atlantique, au premier rang desquels l'université de Nantes, l'École des Mines et l'École Centrale, 46,5 M€ de projets (dont 18,3 M€ de l'État) ont été retenus :

- pour maintenir et développer l'attractivité des campus (réhabilitation de bâtiments, création d'un nouveau campus hospitalo-universitaire sur l'Île de Nantes, restructuration des bibliothèques universitaires, regroupement des activités sur un seul site à Saint-Nazaire) ;
- pour améliorer les conditions de vie des étudiants (réhabilitation de la cafétéria Lettres et du restaurant universitaire « Le Rubis ») ;
- pour se doter d'infrastructures et de services numériques au service d'une offre de formation ouverte et innovante.

#### Recherche et innovation

Au CPER 2015-2020, l'État et la région se sont accordés pour soutenir l'émergence de projets novateurs et de nouvelles structurations collectives, et d'accompagner les investissements structurants. En Loire-Atlantique, ce soutien porte sur la biologie-santé, les sciences humaines et sociales, les sciences des matériaux, sciences et technologies de l'information et de la communication, mathématiques, mer-environnement, villes et territoires. Ces actions sont en adéquation avec la Stratégie régionale d'innovation pour des spécialisations intelligentes (SRI-SI) du programme européen H2020. Les financements contractualisés

*« 525 entreprises du département ont eu recours au Crédit impôt recherche »*



pour le département sont à hauteur de 63 M€ avec une part État de 15 M€, complétées par la région, Nantes Métropole, la Carène et les fonds FEDER. Les financements concernent en particulier des projets nantais et nazairien comme le centre d'imagerie multimodale appliquée pour la recherche préclinique, le développement d'une plate-forme « humanités numériques », un centre interdisciplinaire de microscopie électronique, la création d'un institut sur le génie des procédés appliqué aux bio-ressources et aux écotechnologies.

#### Aides à la recherche

##### *Le Crédit impôt recherche (CIR)*

Soutien fiscal à l'effort de recherche-développement des entreprises, le CIR accroît leur compétitivité en diminuant le coût de leurs opérations de recherche & développement (R&D). Au niveau national, le nombre de déclarants 2013 est de 22 829 (soit une progression remarquable de 10,5%). Le nombre de bénéficiaires est de 15 281 entreprises (soit 75% des entreprises déclarantes sont

bénéficiaires du CIR). Ce ratio est quasi inchangé depuis 2009. Dans le département de Loire-Atlantique, 525 entreprises ont eu recours au CIR en 2015.

##### *Jeunes entreprises innovantes (JEI)*

Créé en 2004, ce statut octroie des exonérations sociales et des allègements fiscaux aux entreprises indépendantes de moins de huit ans, actives en R&D. 6 dossiers ont été expertisés favorablement pour la Loire-Atlantique en 2015, sur 8 demandes.

##### *Conventions industrielles de formation à la recherche (CIFRE)*

Depuis 1981, ce sont plus de 450 entreprises de la région Pays de la Loire qui ont bénéficié de ce dispositif. En 2015, 33 CIFRE ont été financées en Loire Atlantique, chiffre en forte augmentation par rapport à 2014 qui en comptait 24. Les principaux secteurs bénéficiaires des CIFRE sont l'informatique, la santé/biotechs, la mécanique/matériaux et l'économie/management. Bien qu'encore embryonnaire dans les Pays de la Loire, un nombre croissant de thèses CIFRE émerge dans les domaines des sciences humaines et sociales et du droit.

## 4. LA MODERNISATION



### 4.1 La modernisation de l'action des services de l'État

*La modernisation de l'action publique est au cœur de la réforme de l'État. Elle a pour but de construire des services publics plus proches des citoyens, plus justes et plus efficaces. Il s'agit de repenser le rôle des services de l'État et d'accompagner les collectivités territoriales afin de rendre l'action publique dans son ensemble plus simple et plus rapide pour le citoyen et l'utilisateur.*

#### L'accompagnement des porteurs de projet

Le permis unique ICPE et l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau ont été mis en place dès septembre 2015 après la promulgation de la loi pour la transition énergétique. Les délais d'instruction des autorisations au titre de la loi sur l'eau sont ainsi ramenés à 10 mois et la nouvelle procédure permet d'intégrer, outre le volet loi sur l'eau, les procédures relatives aux dérogations au titre des espèces protégées, du défrichement et des travaux en site classé.

La préfecture est chargée d'instruire les dossiers déposés par les entreprises au titre de la procédure relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la loi sur l'eau, et aux déclarations d'utilité publique. Les collectivités qui portent un projet de développement présentant une complexité ou les entreprises qui décident de s'implanter ou de se développer font l'objet d'un suivi personnalisé dans le cadre d'un comité des procédures.

Le travail interministériel des services de l'État permet ainsi de garantir les délais d'instruction des dossiers de demande d'autorisation et d'enregistrement sur les ICPE (70 % des dossiers de demande d'autorisation instruits en moins d'un an et 100 % des dossiers de demande d'enregistrement instruits en moins de 5 mois). Sur les autres dossiers, le délai moyen d'instruction de ces dossiers n'excède pas 12 mois.

Au cours de l'année 2015, 9 dossiers relatifs à des installations classées pour la protection de l'environnement ont été déposés, 12 demandes de déclaration d'utilité publique et 17 demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. 47 enquêtes publiques ont été organisées, dont 13 enquêtes publiques relatives à des déclarations d'utilité publique, 16 pour des demandes d'autorisation loi sur l'eau, 3 pour des projets de carrières, 9 pour des installations classées pour la protection de l'environnement,

2 concernant des projets éoliens terrestres et 7 pour des projets divers. Par ailleurs, les services de l'État se mobilisent dans la gestion des conflits d'usage sur le territoire.

En particulier, face aux difficultés rencontrées dans des exploitations agricoles situées à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs sur les communes de Puceul, Abbaretz, Nozay et Saffré, une démarche de concertation avec les acteurs concernés a été engagée en 2015.

*« 47 enquêtes publiques organisées en 2015 »*

Dans le cadre de la réglementation sur les installations classées en matière d'environnement, des prescriptions complémentaires ont été demandées au propriétaire du parc éolien, afin de réaliser une tierce-expertise indépendante. Cette expertise porte sur les phénomènes électriques générés par la présence du parc éolien et l'analyse de l'éventuelle corrélation entre l'existence et le fonctionnement du parc éolien et les dangers et inconvénients présentés pour la santé du voisinage et de leurs élevages. L'État a également accompagné la société General Electric, propriétaire du prototype de l'éolienne sur le site du Carnet, dans la concertation préalable à la demande de prolongation du permis de construire de l'éolienne arrivant à échéance en 2016. Les associations de protection de l'environnement, le Grand Port Maritime, les collectivités, ont été associés à la préparation du dossier de demande de prolongation et des mesures de suivi compensatoires.





## Les démarches de qualité et de simplification administrative

La préfecture de la Loire-Atlantique a obtenu le label « Qualipref 2.0 » en octobre 2015.

Cette labellisation est le résultat de différentes démarches visant à améliorer et mesurer la satisfaction des usagers. Le 19 mai 2015, lors du premier Comité Local des Usagers, les engagements de service ont été présentés et les avis sur les pratiques de la préfecture et les éventuels souhaits d'amélioration recueillis. L'organisation de l'accueil des étrangers en préfecture a été adoptée dans le souci de limiter le nombre de passages des usagers à la préfecture. Un système de prise de rendez-vous par internet est effectif depuis le 30 mars 2015. Concernant la demande d'asile, le guichet unique de Nantes a été mis en place le 1er novembre 2015. Il est compétent pour les départements de Loire-Atlantique, de Mayenne et de Vendée et associe les services de la préfecture et de l'OFII, afin de mettre en œuvre la réforme de l'asile (loi du 27 juillet 2015). Enfin, une plate-forme naturalisation a été mise en place le 1er novembre 2015. Celle-ci est compétente pour instruire l'ensemble des demandes de naturalisation par décret et par mariage des 5 départements de la région.

## La performance de l'action des services de l'État

Dans le prolongement de la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2015, les services de l'État se sont organisés pour coordonner l'ensemble des contrôles relatifs à la PAC et à la police de l'environnement réalisés dans les exploitations agricoles. L'objectif de la démarche est de réduire la pression de contrôle ressentie par les agriculteurs tout en améliorant l'efficacité du dispositif. En 2015, 86 % des 1 028 contrôles réalisés ont été coordonnés. Une convention inter-services et une charte contrôleur – contrôlé seront signés début 2016 afin d'améliorer encore le dispositif.

## La dématérialisation des échanges avec les collectivités territoriales

La Loire-Atlantique se place au 1er rang national en volume d'actes télétransmis par les collectivités au titre du contrôle de légalité avec 77 516 actes dématérialisés (soit 62 % des actes transmis en 2015).

Le département se classe parmi les premiers au plan national pour le nombre de collectivités adhérentes au dispositif (213 collectivités) et en nombre de documents budgétaires télétransmis (1 117 actes budgétaires). En 2015, 23 collectivités de plus de 10 000 habitants télétransmettent d'ores et déjà leurs actes budgétaires.

## La qualité juridique interne

Les services de l'État sont également engagés dans une démarche de renforcement de la qualité juridique des actes administratifs afin de limiter le risque contentieux. L'ensemble des administrations de l'État bénéficie d'un marché de prestations juridiques régional, en complément d'un service juridique structuré. Celui-ci assure la gestion et le suivi des contentieux. En 2015, 347 recours contentieux ont été enregistrés.

## La communication à destination de tous les usagers

La communication des services de l'État dans le département de la Loire-Atlantique s'articule autour des relations presse (demandes média quotidiennes, communication de crise, visites ministérielles et présidentielles, etc.), de la stratégie éditoriale du site internet départemental, de la gestion des réseaux sociaux et de la conception graphique de supports d'information. L'année 2015 a, une nouvelle fois, été marquée par de nombreuses demandes presse avec plus d'un millier de sollicitations des journalistes locaux et nationaux. Les sollicitations ont notamment concerné l'état d'urgence, le projet d'aéroport du Grand Ouest ou encore les migrants. Près de 870 000 visites ont été comptabilisées en 2015 (contre 800 000 en 2014) sur le site internet de l'État en Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)), soit une progression de 10,5% et une moyenne mensuelle de près de 72 500 visites. Le compte twitter @Prefet44 qui permet de suivre l'actualité des services de l'État en Loire-Atlantique est passé de 1 500 abonnements en 2014 à 2 400 en 2015. En 2015, un effort particulier a été engagé sur la conception graphique de nouveaux supports de communication visant à améliorer la lisibilité et la compréhension des politiques publiques et des actions menées par les services de l'État à destination des médias et des usagers.

*« La Loire-Atlantique, parmi les 1<sup>ers</sup> départements en matière de télétransmission »*



### L'évolution de l'organisation territoriale de l'État

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'État et des orientations du Premier ministre visant au renforcement de l'échelon départemental et à la mission de proximité vis-à-vis de l'usager et de cohésion sociale et territoriale, une réflexion a été engagée en Loire-Atlantique sur les modifications des limites des arrondissements. Les 4 arrondissements actuels présentent des caractéristiques socio-économiques contrastées en termes de superficie, de démographie, d'emploi et les limites des arrondissements ne correspondent pas toujours aux limites des intercommunalités. Depuis 2010, une démarche de rapprochement des arrondissements de Châteaubriant et Ancenis a été engagée, visant à conforter la présence de l'État sur ce territoire. En 2015, une réflexion a été menée sur une proposition de fusion de ces deux arrondissements. Les périmètres des arrondissements seront ajustés dans un second temps aux périmètres des intercommunalités issues de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

### Une charte en faveur de la commande publique

Le 26 juin 2015, État, collectivités et acteurs économiques, ont signé une charte en faveur de la commande publique, dont l'objectif consiste à

privilégier une commande publique de qualité en favorisant les offres innovantes et respectueuses du développement durable. La charte promeut des bonnes pratiques visant à écarter les offres anormalement basses. Elle fait la promotion des mesures de simplification pour permettre l'accès de toutes les entreprises, notamment les plus petites, aux marchés publics. Et elle encourage la transparence et le respect des délais de paiement.

### 4.2 L'accompagnement des collectivités territoriales

#### Le soutien financier aux collectivités territoriales

Les dotations de l'État aux collectivités territoriales (communes, groupements de communes, département et région) se sont élevées à 1,23 Md€ en 2015. A périmètre constant, ces dotations sont en baisse de 8,3 %, correspondant à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques prélevée sur la dotation globale de fonctionnement.

En 2015, les évolutions ont porté principalement sur :

- les aides au fonctionnement (dotations et compensations) : de 982 M€ en 2014 à 889 M€ en 2015 (-10 %), incluant la baisse de la dotation forfaitaire au sein

de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) ;

- l'aide à l'investissement a diminué en 2015 de 10 % pour atteindre 157 M€ du fait de la baisse des investissements constatés sur les 2 exercices budgétaires précédents directement répercutés sur le FCTVA ;

- les financements des accroissements de charges résultant des transferts de compétences, d'un montant de 188 M€, est resté stable.

Dans un contexte d'évolution du périmètre des collectivités et de révision du schéma départemental de coopération intercommunale, les élus locaux ont bénéficié d'un accompagnement particulier des services de l'État. De nombreuses analyses ont été réalisées afin d'apporter des éléments de réponse tant sur les impacts financiers des créations ou des fusions de collectivités qu'au regard des perspectives d'évolutions des dotations. Cet accompagnement a concerné notamment 6 projets de communes nouvelles et 6 projets de fusions de communautés de communes dans le département de la Loire-Atlantique.

En 2015, les services de l'État ont accompagné les collectivités à l'occasion

de la mise en place effective du dispositif de fonds de soutien, proposé par l'État, en faveur des collectivités ayant souscrit des emprunts structurés. En Loire-Atlantique, l'ensemble des demandes présentées a été accepté par le service à compétence nationale permettant ainsi aux 10 collectivités les plus impactées de tirer profit de ce dispositif. Ce fonds leur permet ainsi de désensibiliser 12 emprunts structurés représentant un montant cumulé de plus de 12 M€ de capital restant dû. Fin 2015, les deux collectivités les plus concernées se sont vu notifier plus de 10 millions d'aide. Une concertation avec les collectivités a été menée dans ce cadre.

« 1,23 Md€ de dotations de l'État aux collectivités en 2015 »

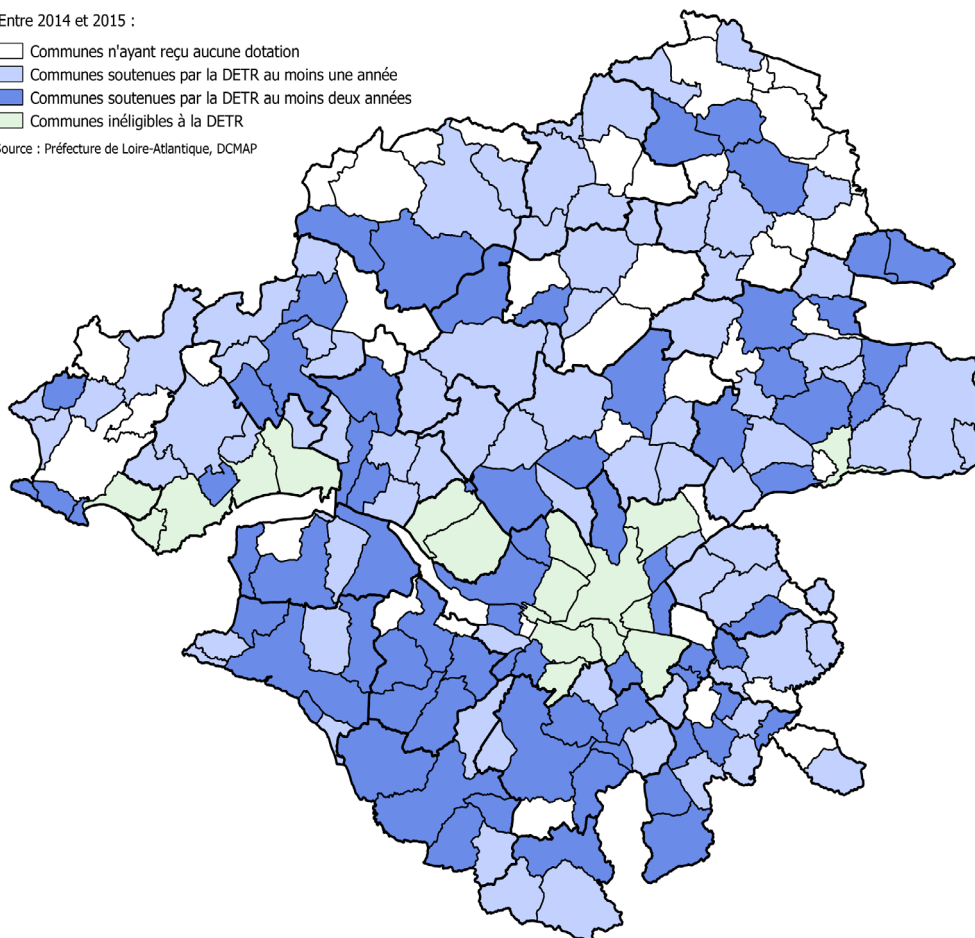


## Répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en Loire-Atlantique

Entre 2014 et 2015 :

- Communes n'ayant reçu aucune dotation
- Communes soutenues par la DETR au moins une année
- Communes soutenues par la DETR au moins deux années
- Communes inéligibles à la DETR

Source : Préfecture de Loire-Atlantique, DCMAP



### L'appui aux territoires ruraux

Les territoires ruraux peuvent bénéficier de fonds d'aides à l'investissement. L'investissement local représente une part importante de l'investissement public. En 2015, le gouvernement a fait de son soutien une priorité, et a adopté de nombreuses mesures pour l'encourager avec notamment une augmentation exceptionnelle d'un tiers de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui finance des équipements publics dans les territoires ruraux. Pour la Loire-Atlantique, cette augmentation a permis un soutien effectif de l'activité économique du territoire avec 145 projets subventionnés pour 8,5 M€ correspondant à un montant d'investissements de 28,2 M€. La DETR a soutenu principalement des projets liés à la construction et à la rénovation des écoles (40 % de l'enveloppe) et à la rénovation et mise en accessibilité des équipements publics (25 %). À titre d'exemple, la DETR cofinance la construction de l'école publique de

*« 145 projets  
subventionnés pour  
8,5M€ au titre de la  
DETR »*

Saint-Hilaire-de-Clisson (122 500 €), la construction d'atelier-relais portée par la communauté de communes du catselbriantais à Erbray (122 500 €), la construction de l'office intercommunal du Pays d'Ancenis (122 500 €). Elle a contribué également à la mise en accessibilité de nombreux bâtiments dont des bâtiments scolaires à Batz sur Mer (17 388 €) et des études

pour faciliter la création de « communes nouvelles ». Il est à noter que la Maison

de Services au Public de Riaillé portée par le SIVOM du canton de Riaillé a bénéficié d'un financement à hauteur de 17 500 €, au titre de ses frais de fonctionnement. En complément des fonds d'aides à l'investissement, la réserve parlementaire s'est élevée pour 2015 à un montant de 1,8M€. Les services de la préfecture et des sous-préfectures apportent à l'occasion de l'instruction des demandes, conseils et expertises.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	2014	2015
<b>Dossiers déposés</b>		
Nombre	169	205
Montant des investissements	80 173 378 €	100 070 469 €
<b>Opérations subventionnées</b>		
Nombre	116	145
% demandes retenues	68,64 %	70,73 %
Montant des investissements retenues	21 240 277 €	28 199 330 €
<b>Subvention engagée</b>	<b>5 994 368 €</b>	<b>8 519 017 €</b>



## Les communes nouvelles

Faisant suite à la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales et à celle du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, l'année 2015 fut très prolifique en constitution de communes nouvelles en Loire-Atlantique. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sont entrées en vigueur 6 communes nouvelles :

- Divatte-sur-Loire (La Chapelle-Basse-Mer et Barbechat) ;
- Villeneuve-en-Retz (Bourgneuf-en-Retz et Fresnay-en-Retz) ;
- Vair-sur-Loire (Anetz et Saint-Herblon) ;
- Machecoul-Saint-Même (Machecoul et Saint-Même-le-Tenu) ;
- Chaumes-en-Retz (Arthon-en-Retz et Chéméré) ;
- Loireauxence (Belligné, La Chapelle-Saint-Sauveur, La Rouxière et Varades).

La commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (Ingrandes-sur-Loire et Le-Fresne-sur-Loire) a également été créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un décret en conseil d'État ayant auparavant acté que la commune nouvelle serait située dans le département de Maine-et-Loire.

## Le conseil juridique aux collectivités territoriales

Déployé en amont du contrôle de légalité dans le respect de la libre administration des collectivités, le conseil permet de sécuriser, au plan juridique, les actes les plus complexes. Les sous-préfets sont les interlocuteurs privilégiés des élus et des services des collectivités et des établissements publics. Ils bénéficient en tant que de besoin de l'expertise de la préfecture. Tous les moyens sont mis en œuvre pour permettre d'apporter les conseils les plus adaptés dans une démarche d'ingénierie administrative, institutionnelle et financière. L'année 2015 s'est caractérisée par une forte activité de conseil : projets de communes nouvelles et

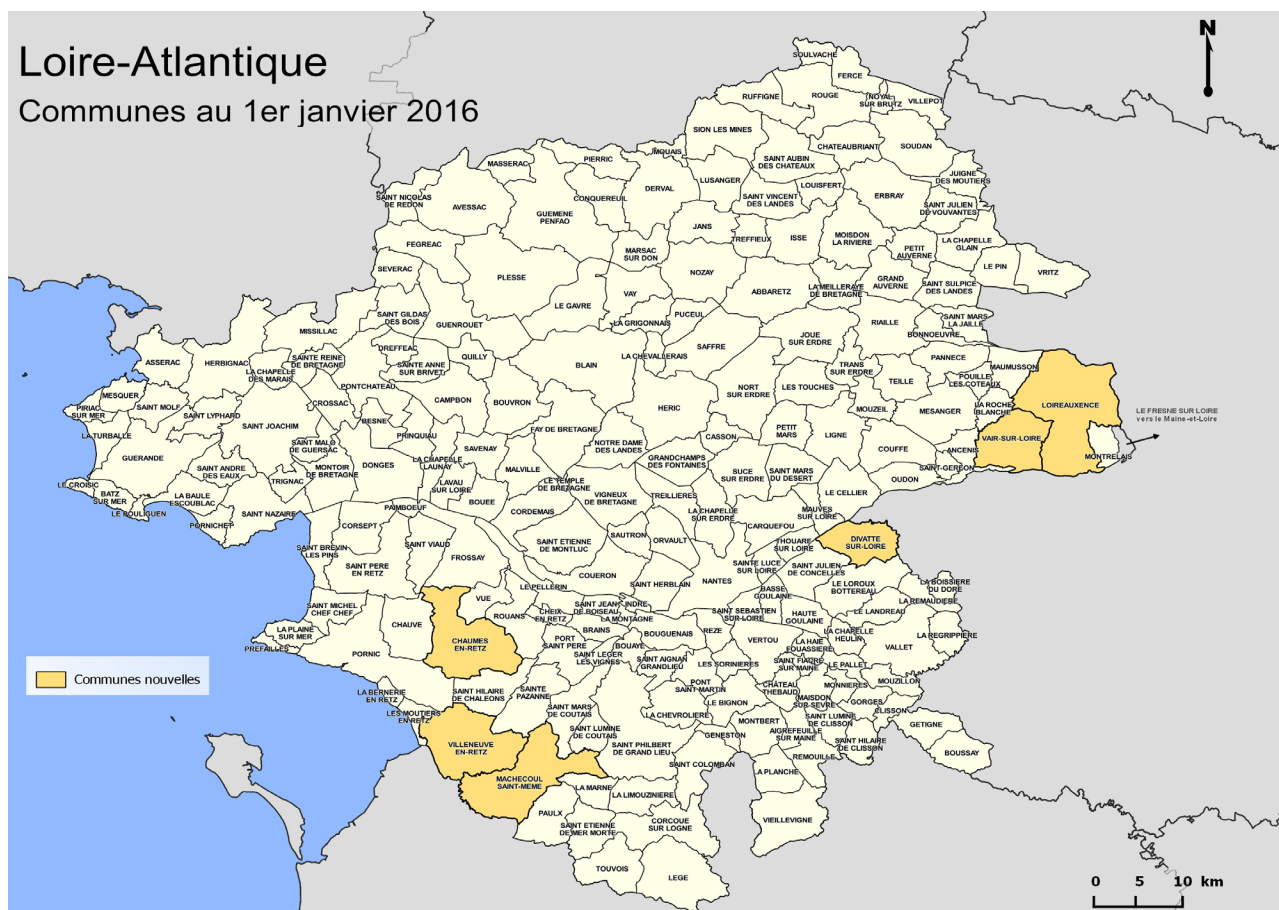
*« 6 communes  
nouvelles au  
1<sup>er</sup> janvier 2016 »*

évolutions intercommunales. Dans le cadre de la démarche de labellisation « Qualipref 2.0 », des boîtes aux lettres électroniques ont été créés par thématiques à l'attention des collectivités pour faciliter les échanges et renforcer les relations et l'appui. Un séminaire d'information a été organisé à l'école Centrale de Nantes le 22 janvier 2016 en vue de sensibiliser les élus sur la nouvelle compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Une

lettre électronique hebdomadaire « Flash-Infos » diffuse, depuis 2008, des conseils individualisés ainsi que des informations d'ordre financier et des points de vigilance au titre du contrôle de légalité. Elle constitue également un vecteur de communication pour informer des politiques publiques partenariales entre l'État et les collectivités. En 2015, 46 lettres Infos-flash ont été diffusées aux collectivités. La rubrique « collectivités locales » du site Internet constitue également une source d'informations, particulièrement consultée et appréciée.

## La dématérialisation des documents probatoires des collectivités

Ce processus constitue pour les collectivités un enjeu, auquel les Archives départementales s'efforcent de les aider à répondre. Différents modules d'intervention (matinées de sensibilisation des élus et décideurs, formation aux personnels administratifs) explicitent normes et procédures et proposent des outils méthodologiques fonctionnels. Parmi les 240 personnes formées aux Archives départementales, 180 relèvent ainsi des collectivités. Les Archives suivent et harmonisent en outre les missions réalisées pour les communes et leurs groupements par les archivistes du Centre de gestion 44 avec lesquels elles ont spécifiquement travaillé aux conséquences de la dématérialisation des flux comptables et des applications de gestion de l'état civil.





# ANNEXES



**ANNEXE : LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT VERSÉS  
AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2015**

<b>1) Principales aides au fonctionnement</b>	<b>2015</b>
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) (principal transfert de l'État) :	
- la dotation forfaitaire pour toutes les communes	215 663 099 €
- la dotation d'intercommunalité attribuée aux EPCI à fiscalité propre	46 411 168 €
- la dotation de compensation attribuée aux EPCI à fiscalité propre	119 581 403 €
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	10 667 649 €
- la dotation de solidarité rurale (DSR)	26 571 829 €
- la dotation globale de fonctionnement du département	165 550 478 €
- la dotation globale de fonctionnement de la région	231 550 169 €
<b>Sous-total</b>	<b>816.220.795 €</b>
- Compensation des pertes de bases de CET constatées en 2012	8 584 €
- La dotation nationale de péréquation (ex FNP)	18 621 437 €
- La dotation spéciale instituteurs	101 088 €
- DGF permanents syndicaux	461 965 €
- La dotation particulière élu local	67 488 €
- Compensation de la suppression des 1ère et 3ème catégories de l'impôt sur les spectacles (à compter de 2015)	831 526 €
<b>Sous-total</b>	<b>20 092 088 €</b>
- Compensations des exonérations et allègements de fiscalité locale	53 678 286 €
<b>Sous-total</b>	<b>53 678 286 €</b>
<b>Total</b>	<b>889 991 169 €</b>

**ANNEXE : LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT VERSÉS  
AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2015**

<b>2) Les aides à l'investissement</b>	<b>2015</b>
- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :	136 847 657 €
- La dotation provenant du produit des amendes relatives à la circulation routière	8 922 702 €
- La dotation provenant du produit des amendes des radars automatiques (dès 2008)	775 002 €
- La dotation globale d'équipement (DETR) des communes	8 519 017 €
- La dotation globale d'équipement (DGE) du département	2 623 201 €
<b>Total</b>	<b>157 687 579 €</b>

<b>3) Financement : Accroissements de charges résultant des transferts de compétences</b>	<b>2015</b>
- Dotation générale de décentralisation (DGD) de la région	18 278 550 €
- <i>Nouvelles ressources dynamiques affectées aux régions en substitution DGD liée à la formation professionnelle</i>	42 562 550 €
- Dotation générale de décentralisation (DGD) du département	4 556 997 €
- Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	23 123 412 €
- Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	4 509 626 €
- Concours particuliers de la DGD (urbanisme, bibliothèques municipales, ports maritimes de commerce et de pêche (+DGF permanents syndicaux))	5 750 424 €
- Compensation des charges résultant de la généralisation du RSA	11 336 977 €
- Compensation des charges résultant du transfert de RMI (Conseil général) TIPP	70 032 404 €
- Compensation des charges FMDI	8 499 055 €
- Dotation « titres sécurisés » communes équipées de stations titres d'identité	301 800 €
- Dotation « régisseur de police municipale »	7 144 €
<b>Total</b>	<b>188 758 066 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 233 813 613 €</b>

# GLOSSAIRE

<b>A</b>		<b>D</b>	
AAMP	Agence des aires marines protégées	DALO	Droit au logement opposable
ABF	Architectes des bâtiments de France	DCE	Directive cadre sur l'eau
ACM	Accueil collectif de mineurs	DDEC	Dotations départementales d'équipement des collèges
ADAP	Agenda programmé d'accessibilité	DDVA	Délégué départemental à la vie associative
AGO	Aéroport du Grand Ouest	DETR	Dotations d'équipement des territoires ruraux
AHI	Accueil hébergement insertion	DIR	Direction interdépartementale des routes
ALUR	Accès au logement et un urbanisme rénové	DGAL	Direction générale de l'alimentation
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat	DGD	Dotations générales de décentralisation
ANCV	Agence nationale pour les chèques-vacances	DGF	Dotations globales de fonctionnement
ARS	Agence régionale de santé	DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
ASA	Associations syndicales autorisées	DOCOB	Document d'objectifs
ATSA	Accueil temporaire service de l'asile	DPB	Droit à paiement de base
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	DRES	Dotations régionales d'équipement scolaire
		DSR	Dotations de solidarité rurale
		DSU	Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale
		DUP	Déclaration d'utilité publique
<b>B</b>		<b>E</b>	
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	EAPS	Établissements d'activités physiques et sportives
BIJ	Bureau information jeunesse	EPCC	Établissement public de coopération culturelle
BIJ	Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique	EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
		ERP	Établissement recevant du public
<b>C</b>			
CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	ERU	Eau résiduaire urbaine
CAE	Coopérative d'activité et d'emploi	ETC	Équipement de terrain de chantier
CAF	Caisse d'allocations familiales	ETD	Équipement de terrain discriminants
CAO	Centre d'accueil et d'orientation	ETF	Équipement de terrain fixe
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	ETP	Équivalent temps plein
CCAPEX	Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives	ETVM	Équipement de terrain vitesse moyenne
CDIAE	Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique		
CDNPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites	<b>F</b>	
CDOS	Comité départemental olympique et sportif	FAL	Fédération des amicales laïques
CDVS	Commission départementale de la veille sociale	FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
CEPP	Certificat d'économie de produits phytosanitaires	FDVA	Fonds de développement de la vie associative
CET	Centre d'enfouissement technique	FEDER	Fonds européen de développement régional
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires	FGIF	Fonds de garantie à l'initiative des femmes
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
CIEC	Comité interministériel égalité et citoyenneté	FMDI	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
CIFRE	Convention industrielle de formation à la recherche	FSL	Fonds de solidarité logement
CII	Crédit impôt innovation	FTJ	Foyer jeunes travailleurs
CIL	Conférence intercommunale du logement	<b>G</b>	
CIO	Centre d'information et d'orientation	GAD	Groupe d'appui départemental
CIR	Crédit impôt recherche	GCSMS	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
CLE	Commission locale de l'eau	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
CLS	Contrat local de santé	GPM	Grand port maritime
CNDS	Centre national de développement du sport	<b>I</b>	
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude	IAE	Insertion par l'activité économique
CODOA	Certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat	IAV	Institution d'aménagement de la Vilaine
COGEPOMI	Comité de gestion des poissons migrateurs	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
COPEC	Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté	<b>J</b>	
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	JEI	Jeune entreprise innovante
CPE	Convention de promotion de l'emploi	<b>L</b>	
CPER	Contrat de plan État-région	LHI	Lutte contre l'habitat indigne
CPH	Centre provisoire d'hébergement		
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens		
CRIB	Centre de ressources et d'information des bénévoles		
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse		
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi		
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi		

# GLOSSAIRE

<b>M</b>		<b>S</b>	
MAIA	Mission d'accueil et d'information des associations	SC	Service civique
MISEB	Mission inter-services eau et biodiversité	SCAP	Stratégie de création d'aires protégées
MSP	Maison de service au public	SCOT	Schéma de cohérence territorial
<b>N</b>		SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
NPNRU	Nouveau projet national de renouvellement urbain	SDCI	Schéma départemental de la coopération intercommunale
<b>O</b>		SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration	SPE	Service public de l'emploi
OGS	Opération grand site	SPED	Service public de l'emploi départemental
OIV	Opération interministérielle vacances	SPEL	Service public de l'emploi local
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	SPEP	Service public de l'emploi de proximité
<b>P</b>		SRCAE	Schéma régional climat air énergie
PAC	Politique agricole commune	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
PAOT	Programme d'actions opérationnel et territorial	SRE	Stratégie régionale pour l'emploi
PAPI	Programme d'actions pour la prévention des inondations	SRI-SI	Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente
PAR	Programme d'actions régional	STAP	Service territorial de l'architecture et du patrimoine
PCAET	Plan climat air énergie territorial	STARIP	Service temporaire d'accompagnement pour le logement et de l'insertion professionnelle des réfugiés
PCET	Plan climat énergie territorial	STEP	Station d'épuration des eaux usées
PCS	Plan communal de sauvegarde	<b>T</b>	
PDAHI	Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion	TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
PDH	Plan départemental de l'habitat	TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
PDAJ	Plan départemental d'action pour la jeunesse	TVB	Trame verte et bleue
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées	<b>U</b>	
PDM	Programme de mesures	USH	Union sociale pour l'habitat
PE	Pôle emploi	<b>Z</b>	
PEDT	Projet éducatif de territoire	ZAD	Zone à défendre
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural	ZUS	Zone urbaine sensible
PIA	Programme d'investissement d'avenir		
PIJ	Point information jeunesse		
PLALHPD	Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées		
PLITH	Plan local d'insertion des travailleurs handicapés		
PLU	Plan local d'urbanisme		
PNE	Programme national d'enquêtes		
PNJ	Plan national pour les jeunes		
PNR	Parc naturel régional		
PPA	Plan de protection de l'atmosphère		
PPGSID	Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs		
PPI	Plan particulier d'intervention		
PPM	Périmètre de protection modifié		
PPRL	Plan de prévention des risques littoraux		
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques		
PRITH	Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés		
PSE	Plan de sauvegarde pour l'emploi		
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur		
<b>Q</b>			
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville		
<b>R</b>			
RMI	Revenu minimum d'insertion		
RNN	Réserve naturelle nationale		
RSA	Revenu de solidarité active		

## CONTRIBUTIONS

> Préfecture de la Loire-Atlantique

> Direction départementale des territoires et de la mer Loire-Atlantique (DDTM)

> Direction départementale de la cohésion sociale Loire-Atlantique (DDCS)

> Direction départementale de la protection des populations Loire-Atlantique (DDPP)

> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire (DREAL)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) - Unité territoriale - Loire-Atlantique

> Agence régionale de santé - Pays de la Loire (ARS) - Délégation territoriale - Loire-Atlantique

> Direction académique de Loire-Atlantique

> Archives départementales de Loire-Atlantique

> Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

> Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





## **CONTACT**

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray, 44035 Nantes

02 40 41 20 20

[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)



@Prefet44